



**DIRECTION DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES
DU
MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE**

**Priorités, missions, activités
et
perspectives de travail**

**RAPPORT D'ACTIVITÉS
2004**

*Document de travail préparé par la Direction de l'Égalité des Chances
Sous la direction de Alexandra Adriaenssens, Responsable*

SOMMAIRE

| | | |
|-------------|---|-----------|
| I. | MISSIONS ET PRIORITES | 3 |
| II. | CADRE D'ACTIVITES DU SERVICE..... | 8 |
| III. | ACTIVITES..... | 12 |
| | A. ACTIONS, CO-REALISATIONS ET PARTENARIATS..... | 13 |
| | ENSEIGNEMENT..... | 15 |
| | LUTTE CONTRE LA VIOLENCE A L'EGARD DES FEMMES..... | 23 |
| | AUDIOVISUEL..... | 32 |
| | GENDER MAINSTREAMING..... | 34 |
| | POLITIQUE LOCALE EN EGALITE DES CHANCES..... | 35 |
| | ALPHABETISATION..... | 39 |
| | B. GESTION DES SUBVENTIONS..... | 40 |
| | EXPERTISE D'AVIS..... | 40 |
| | SUIVI ET ANALYSE DES PROJETS SUBVENTIONNES..... | 42 |
| | PROJETS COFINANCES PAR LE FONDS SOCIAL EUROPEEN..... | 46 |
| | C. TRAVAUX D'EXPERTISE ET COMPETENCE D'AVIS..... | 47 |
| | D. COORDINATION POUR L'EGALITE DES CHANCES..... | 53 |
| | E. UN LIEU DE RESSOURCES ET DE SOUTIEN | 55 |
| IV. | PERSPECTIVES DE TRAVAIL ET CONCLUSIONS..... | 59 |
| V. | ANNEXES..... | 61 |

I. MISSIONS ET PRIORITES

MISSIONS

Les missions de la Direction de l'Égalité des Chances entre femmes et hommes de la Communauté française ont été définies en 1994 :

- promouvoir et impulser une dynamique d'Égalité des Chances dans les matières qui sont de la compétence de la Communauté française ;
- être un lieu de ressources ouvert à l'échange, la réflexion et la création ;
- informer le secteur associatif, être à son écoute, l'aider et le soutenir dans ses recherches et démarches ;
- initier des expériences novatrices au service d'une politique concrète de l'Égalité des Chances, notamment par le développement d'outils de promotion, de sensibilisation et de formation.

PRIORITES

Lors de la préparation de la quatrième Conférence mondiale des femmes, différentes priorités ont été déterminées en Communauté française. Elles résultaient d'une réflexion entreprise dans le cadre des travaux du **groupe préparatoire à la conférence de Pékin** créé par et au CGRI.

Dans ce groupe préparatoire, instance de coordination de la Communauté française, étaient représentés : les Ministres régionaux et communautaires concernés et leurs Administrations ainsi que les coordinations représentatives des organisations féminines.

Les priorités définies et proposées ont reçu l'assentiment du Conseil de la Communauté française dans le cadre d'une Résolution votée le 28 juin 1994.

Extrait :

Démocratie paritaire

Promotion des actions positives dans les organisations sociales, économiques et culturelles et dans les structures politiques pour garantir l'accès des femmes à des sphères de décision où elles sont sous-représentées.

Prévention de la précarisation et lutte contre toutes les formes d'exclusion

Mise en œuvre rapide et promotion de politiques, dynamiques et contraignantes, indispensables pour garantir l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, et ce, prioritairement dans les domaines de l'éducation, de la formation professionnelle, de l'accès à la culture, de la recherche, du développement régional et des politiques de l'emploi.

Une attention toute particulière sera réservée au soutien des initiatives visant à favoriser l'émancipation et l'intégration des femmes d'origine étrangère dans un esprit respectant le dialogue interculturel.

Femmes et prise de décision dans les médias

Mise en œuvre de stratégies destinées à faire des médias des ressources utiles dans les domaines de l'égalité des chances, du développement durable et de la paix.

Actions positives en vue de permettre à davantage de femmes d'accéder aux niveaux de la création et de la conception des programmes et aux postes de décision qui facilitent l'accès à l'expression.

Lutte contre toutes les formes de violence envers les enfants et les femmes et soutien des initiatives et des actions des femmes en faveur de la paix

Lutte contre la traite des êtres humains, en particulier victimes de l'exploitation sexuelle

Promotion de la santé et de l'éducation des femmes

La déclaration de politique communautaire du Gouvernement de la Communauté française (juin 1999) précisait :

Egalité entre les femmes et les hommes

Si l'égalité entre les femmes et les hommes est reconnue en droit, l'égalité dans les faits est encore loin d'être réalisée. C'est pourquoi, le gouvernement de la Communauté Wallonie-Bruxelles s'engage de manière générale à développer, complémentirement, deux types de stratégies :

- la discrimination positive ;
- l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de ses politiques et programmes d'action.

De manière spécifique, le gouvernement de la Communauté Wallonie-Bruxelles s'engage :

- à assurer progressivement la parité des femmes et des hommes dans les organes consultatifs de la Communauté ainsi qu'à garantir le suivi des plans d'action internes en vue de favoriser l'égalité des chances dans les services publics ;
- à assurer un suivi concret aux recommandations du rapport du Conseil de l'Enseignement et de la Formation sur l'égalité des filles et des garçons ;
- à veiller au respect de la dignité de la femme notamment dans les médias, la publicité et les manuels scolaires.

L'Exposé général du budget 2003-2004 de la Communauté française prévoyait quant à lui :

Egalité des chances et Citoyenneté

L'action de la Communauté Wallonie-Bruxelles en matière d'Egalité des chances s'inscrit dans la continuité de celle initiée en 2003. Certains volets seront renforcés, tels que la lutte contre les discriminations entre hommes et femmes, en particulier dans l'enseignement, ainsi que la lutte contre les préjugés culturels et l'analphabétisme. Des actions spécifiques sur la place des femmes dans les médias et le devoir de mémoire seront également entreprises.

a. Soutien associatif

Le soutien au milieu associatif sera poursuivi en particulier dans les domaines suivants :

La **famille**, théâtre de nombreuses discriminations, restera bien entendu au cœur de la politique d'Egalité des Chances : les nombreuses questions posées par la conciliation de la

vie familiale et professionnelle, l'ouverture aux femmes des formations et carrières traditionnellement réservées aux hommes et les conséquences sur la famille, les évolutions que connaît l'organisation familiale (monoparentalité, homosexualité) continueront de faire l'objet d'études préalables à une série d'actions et de campagnes.

La lutte contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes, en tant qu'obstacle fondamental à l'égalité entre hommes et femmes, restera prioritaire. Elle s'inscrit d'ailleurs dans un triple contexte international (projets des Nations Unies, du Conseil de l'Europe, de la Commission européenne avec le programme Daphné), national (plan de lutte adopté en 2001) et, bien sûr, communautaire. L'évaluation de la campagne « Violences dans les relations amoureuses » entamée en novembre 2001 indique la nécessité de poursuivre les efforts de sensibilisation à l'égard des non-avertis, par exemple par l'organisation de formations ou d'animations dans les écoles. La Communauté française apportera son soutien, en 2004, aux projets-pilotes en matière de violence domestique, aux projets de sensibilisation menés par des associations expérimentées en matière de lutte contre la violence domestique, aux projets thématiques de prévention à destination d'un public particulier, aux projets visant à lutter contre le développement de stéréotypes entre hommes et femmes qui peuvent être à la source ou banaliser les pratiques violentes.

Par ailleurs, à côté de la violence domestique, la violence en milieu scolaire continue d'interpeller le Gouvernement de la Communauté. Ici, la politique de l'Egalité des Chances contribue aux politiques d'enseignement en promouvant, par exemple, des projets axés sur la citoyenneté, projets-pilotes d'animation théâtrale dans les écoles ou expositions thématiques à destination des publics scolaires. Les projets de remédiation scolaire qui tentent de pallier les difficultés d'apprentissage d'élèves issus de milieux défavorisés, les projets d'alphabétisation et les associations d'écrivains publics pourraient également être soutenus.

Enfin, les projets des associations en faveur de l'intégration des communautés issues de l'immigration, qui visent notamment à favoriser l'expression des différentes composantes de ces communautés, et en particulier, à favoriser l'émancipation des jeunes femmes immigrées, recevront également une attention particulière.

b. Actions spécifiques

En relation avec le thème de la lutte contre les violences à l'égard des femmes et conformément à la Déclaration de politique communautaire du Gouvernement, **l'image des sexes véhiculée par les médias** sera un autre terrain d'action de la politique l'Egalité des Chances en 2004. En effet, le Conseil de l'Europe a relevé que certains pays connaissaient une régression de l'image des femmes dans les médias et que les enfants seraient de plus en plus exposés à des messages sexistes. Si la propagation de stéréotypes sexistes dans les médias est un vecteur prépondérant d'inégalités, à l'inverse, les médias peuvent influencer de manière positive sur les mentalités en reflétant la diversité des rôles et des potentialités des hommes et des femmes, requérant l'attention des politiques. En particulier, les moyens d'action contre le sexisme entretenu ou développé par les publicités télévisuelles seront examinés.

Cette lutte contre la pérennité des stéréotypes sexistes est bien entendue liée à un autre domaine marqué par les inégalités entre les sexes, celui de la **participation à la prise de décision politique et à la vie publique**, qui constitue un autre domaine d'action potentiel. Pour rappel, un décret sur la participation équilibrée d'hommes et de femmes dans les organes consultatifs de la Communauté française, a été approuvé par le Gouvernement en avril 2002. Il s'agira dès lors, en 2004, de mesurer les effets de cet acte législatif et de continuer de sensibiliser les acteurs potentiels à son existence.

D'autres actions, sur le respect mutuel et la lutte contre l'intolérance, éventuellement en corrélation avec l'Etat fédéral, pourront être entreprises.

Différents thèmes relatifs à l'égalité des chances sont directement concernés par la **Déclaration de politique communautaire 2004-2009**¹ :

- L'enseignement : inégalités, développement de contrats éducatifs entre écoles et associations, violence à l'école, formation initiale et continue des enseignants, etc.
- La santé : prévention de la santé à l'école : guidance des élèves en difficulté, éducation à la santé des jeunes, prévention des maladies transmissibles, etc.
- La culture : diversité culturelle des artistes, etc.
- Les médias : régulation du secteur publicitaire, effets néfastes de certaines publicités, etc.

D'autre part, durant le dernier trimestre 2004, la Direction de l'Égalité des Chances a collaboré au groupe de travail mis sur pied à la demande de la Ministre-Présidente en vue de l'élaboration d'un ***Plan stratégique pour la Coordination des politiques de promotion de l'égalité hommes-femmes, de l'interculturalité et de l'inclusion sociale.***

Ce futur Plan stratégique accorde une part importante à l'égalité hommes-femmes et ce particulièrement dans les secteurs suivants :

- l'audiovisuel et les médias,
- la lutte contre la violence entre partenaires,
- l'enseignement,
- la promotion des études et de la recherche sur le genre,
- la mise en place d'un système interne et cohérent de statistiques désagrégées par sexe,
- la mise en place d'un système d'évaluation des politiques au regard de l'objectif d'égalité hommes-femmes.

¹ Cf. Accord de Gouvernement PS-cdH pour la Communauté française 2004-2009.

II. CADRE D'ACTIVITES DU SERVICE

DENOMINATION

La Direction de l'Égalité des Chances, dénommée « Service de la Promotion culturelle et professionnelle des Femmes » jusqu'au 5 mai 1994, est mentionnée dans :

- L'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 juillet 1996 modifiant l'Arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 15 octobre 1991 fixant les structures et le cadre du personnel des Services de l'exécutif de la Communauté française – Ministère de la Culture et des Affaires sociales (abrogé)
- L'Arrêté du 2 décembre 1996 fixant le cadre transitoire du personnel des services du Gouvernement de la Communauté française tel que paru au Moniteur belge du 28 janvier 1997 (abrogé)
- L'Arrêté du 7 juillet 1997 fixant le cadre du personnel des services du Ministère de la Communauté française tel que paru au Moniteur belge du 05 juillet 1997.

Elle fait partie des Services du Secrétariat général du Ministère.

BUDGET

Lors de l'exercice budgétaire 2004, le budget de la Direction de l'Égalité des Chances était initialement réparti de la manière suivante :

Budget initial 2004 :

| | |
|---|--------------------|
| A.B. 12.30.32 Dépenses permanentes pour achat de biens non durables et de services. Actions diverses dans le domaine de l'égalité des chances en Communauté Wallonie-Bruxelles | 352 000 EUR |
| A.B. 33.06.32 Subventions à des associations et organisations développant une activité dans le domaine de l'égalité des chances en Communauté Wallonie-Bruxelles | 372 000 EUR |
| Total : | 724 000 EUR |

En 2004, une redistribution budgétaire d'un montant de 30.000 EUR de l'AB 12.30.32 vers l'AB 33.06.32 a été effectuée à la demande du Ministre-Président en charge de l'Égalité des Chances. Ce transfert devait permettre le traitement de certaines demandes de subvention en cours. Le budget après redistribution était le suivant :

Budget final 2004 :

| | |
|----------------|--------------------|
| AB 12.30.32 : | 322.000 EUR |
| AB 33.06.32 : | 402.000 EUR |
| Total : | 724 000 EUR |

Evolution :

Depuis 2001, les activités du service sont en constant développement :

▪ ***Développement des activités de sensibilisation du service :***

Les différentes activités de sensibilisation, menées sur l'allocation de base 12.30.32 destinée à des dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services et actions diverses dans le domaine de l'égalité des chances en Communauté Wallonie-Bruxelles, ont été développées afin de répondre à deux des principales missions du service, à savoir principalement les missions suivantes :

- promouvoir et impulser une dynamique d'Égalité des Chances dans les matières qui sont de la compétence de la Communauté française;
- initier des expériences novatrices au service d'une politique concrète de l'Égalité des Chances, notamment par le développement d'outils de promotion, de sensibilisation et de formation.

En 2000, aucune activité de sensibilisation n'était menée directement par le service de la Direction de l'Égalité des Chances. Ce type d'activité a commencé à se développer fin 2001 (*Campagne de sensibilisation contre la violence domestique auprès des jeunes*) pour devenir une activité récurrente en 2002 et 2003 (*Concours de dissertation sur la position des femmes dans l'histoire, développement du site Internet de la Direction, campagne de sensibilisation auprès des enseignants et futurs enseignants sur l'égalité entre garçons et filles à l'école, collaboration à une campagne de sensibilisation sur le vote des jeunes*).

En 2004, deux campagnes de sensibilisation ont été menées directement par le service : rédaction et diffusion d'un manuel pédagogique destiné à la sensibilisation des jeunes et de leur entourage (parents, enseignants) aux inégalités entre les sexes dans le monde (« *Femmes/hommes dans le monde* ») et sensibilisation et prévention des violences dans les relations entre partenaires, en particulier auprès des jeunes de 15 à 25 ans (« *La violence nuit gravement à l'amour* »).

D'autre part, une recherche spécifique afin d'approfondir la question des mariages forcés a été commandée auprès de l'Université Catholique de Louvain (« *Le mariage, un choix pour la vie ? Une enquête sur les aspirations et attentes des jeunes envers le mariage* »).

▪ ***Evolution du nombre de demandes de subventions :***

Nombre de dossiers de subvention traités par la Direction de l'Égalité des Chances :

| | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 |
|------------------|------|------|------|------|------|
| Dossiers traités | 32 | 36 | 96 | 94 | 85 |

- *Evolution du budget de la Direction de l'Egalité des Chances depuis l'exercice budgétaire 2000 :*

| A.B. | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 ² | 2004 |
|-----------------|---------------------------------|--------------------------------|-------------|---|---|
| 12.30.32 | 16.500.000 BEF (409.024 EUR) | 347.000 EUR (-15.2%) | 347.000 EUR | 335.000 EUR (-18.1% par rapport à 2000) | 322.000 EUR (-22% par rapport à 2000) |
| 33.06.32 | 15.500.000 BEF (409.024 EUR) | 409.000 EUR | 409.000 EUR | 372.000 EUR (-9.1% par rapport à 2000) | 402.000 EUR (-1.8% par rapport à 2000) |
| Total | 818.048 EUR | 756.000 EUR | 756.000 EUR | 707.000 EUR (-13.6% par rapport à 2000) | 724.000 EUR (-11.1% par rapport à 2000) |

Il est à donc noter une certaine diminution du budget de la Direction depuis 1999, et ce au niveau des deux allocations budgétaires activées.

Néanmoins, l'exercice 2004 a vu une légère amélioration du budget et un meilleur équilibrage entre les deux allocations. Cette redistribution se rapproche de la distribution effective des dépenses réalisées dans le cadre des activités de la Direction de l'Egalité des Chances.

COMPOSITION DU SERVICE

En date du 31 décembre 2004, le service était composé de la manière suivante :

| | |
|---|------------------------|
| Responsable (contractuelle niveau 1) : | Alexandra ADRIAENSSENS |
| Attachée (contractuelle niveau 1) : | Laurence BEFF |
| Attachée (contractuelle niveau 1) : | Catherine GIGANTE |
| Secrétaire de direction (contractuelle niveau 2+) : | Sima STERNBERGER |

Remarques :

- Depuis septembre 2002, une stagiaire du secondaire professionnel effectue six heures/semaine au sein de la Direction.
- Depuis mai 2004, le poste de 'responsable de la documentation', destiné à un niveau 2, n'est pas occupé suite à un détachement non remplacé dans un cabinet ministériel.

² Avant ajustement budgétaire.

III. ACTIVITES

- A. ACTIONS, CO-REALISATIONS ET PARTENARIATS
- B. GESTION DES SUBVENTIONS
- C. AVANCEES LEGISLATIVES
- D. TRAVAUX D'EXPERTISE ET COMPETENCE D'AVIS
- E. UN LIEU DE RESSOURCES ET DE SOUTIEN

A. ACTIONS, CO-REALISATIONS ET PARTENARIATS

L'activité administrative de la Direction en 2004 a porté sur le traitement de 1145 entrées et de 1017 sorties.

Une fiche récapitulative des types d'entrées et de sorties se trouve en annexe 1.

Outre ses activités propres, la Direction de l'Egalité des Chances travaille fréquemment en collaboration ou en coordination avec le milieu associatif, des universités et/ou d'autres niveaux de pouvoir ; non seulement dans le cadre du financement de certains projets (voir infra), mais également au niveau de ses propres actions.

Ainsi, en 2004, les actions, co-réalisations et partenariats de la Direction de l'Egalité des Chances se sont particulièrement concentrés sur deux thématiques globales :

- L'égalité entre garçons et filles, hommes et femmes, dans l'enseignement ;
- La lutte contre les violences à l'égard des femmes;

A travers les différentes actions et activités menées au sein de ces deux grands axes de travail, différentes sous-thématiques ont pu être développées telles que :

- Les progrès et les inégalités dans l'éducation, le choix des études et des filières, le choix du travail, les trajectoires professionnelles ;
- La solidarité ;
- Les stéréotypes dans les médias, tels les publicités sexistes ;
- Les violences dans les relations amoureuses des jeunes, les crimes d'honneur, les mutilations sexuelles féminines ;
- Les mariages forcés ;
- La vie affective et sexuelle, l'homosexualité ;
- La conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle.

D'autre part, l'égalité des chances étant une matière transversale par excellence, différentes collaborations se sont installées au sein de la Communauté française afin de développer des projets en commun ou de coordonner des dossiers. Nous pouvons citer à titre d'exemple :

- Contacts réguliers avec les services cosubventionnants (Education permanente, Audiovisuel, Culture, etc.) afin de coordonner au mieux les demandes de soutien financier recevant des financements de plusieurs services au sein du Ministère ;
- Contacts réguliers avec le Service de la Recherche en vue de la publication des résultats des études financées par la Direction (via *Faits et Gestes* notamment) ;

- Diffusion des activités de la Direction à travers la participation de la Direction de l'Égalité des Chances au Conseil de rédaction de *La Plume du Coq*, le journal interne du Ministère de la Communauté française, distribué gratuitement à plus de 5.000 personnes (agent(e)s du Ministère, retraité(e)s qui en ont fait la demande, etc.). En 2004, plusieurs articles ont ainsi été rédigés, que ce soit la Direction de l'Égalité des Chances seule ou en collaboration.

Un document de travail spécifique présentant un état des lieux des activités menées en matière d'égalité entre filles et garçons, hommes et femmes, dans l'enseignement, l'éducation et la recherche a été réalisé par la Direction de l'Egalité des Chances en juillet 2004.

Ce document présente notamment :

- La politique européenne en matière d'égalité des femmes et des hommes ; en particulier dans le domaine de l'éducation et de la formation
- L'égalité garçons/filles dans l'enseignement en Communauté française (dispositions légales et avis du Conseil de l'Education et de la Formation)

Remarque :

Le décret « missions »³ de 1997 précise en ses articles 6 et 8 :

Article 6. - La Communauté française, pour l'enseignement qu'elle organise, et tout pouvoir organisateur, pour l'enseignement subventionné, poursuivent simultanément et sans hiérarchie les objectifs suivants :

1° promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;

2° amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;

3° préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ;

4° assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

Article 8. - Pour atteindre les objectifs généraux visés à l'article 6, les savoirs et les savoir-faire, qu'ils soient construits par les élèves eux-mêmes ou qu'ils soient transmis, sont placés dans la perspective de l'acquisition de compétences. Celles-ci s'acquièrent tant dans les cours que dans les autres activités éducatives et, de manière générale, dans l'organisation de la vie quotidienne à l'école. A cet effet, la Communauté française pour l'enseignement qu'elle organise, et tout pouvoir organisateur, pour l'enseignement subventionné, veillent à ce que chaque établissement :

1° mette l'élève dans des situations qui l'incitent à mobiliser dans une même démarche des compétences transversales et disciplinaires y compris les savoirs et savoir-faire y afférents ;

³ Décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre (MB 23.09.1997)

2° privilégie les activités de découverte, de production et de création ;

3° articule théorie et pratique, permettant notamment la construction de concepts à partir de la pratique ;

(...)

6° intègre l'orientation au sein même du processus éducatif, notamment en favorisant l'éveil aux professions et en informant les élèves à propos des filières de formation ;

(...)

9° éduque au respect de la personnalité et des convictions de chacun, au devoir de proscrire la violence tant morale que physique et met en place des pratiques démocratiques de citoyenneté responsable au sein de l'école;

10° participe à la vie de son quartier ou de son village et, partant, de sa commune, et s'y intègre de manière harmonieuse notamment en ouvrant ses portes au débat démocratique.

Ainsi, outre ses différents partenariats avec le milieu associatif, la Direction de l'Egalité des Chances a initié, entre 2000 et 2004, **une recherche et plusieurs campagnes de sensibilisation** relatives à l'égalité entre filles et garçons, femmes et hommes, dans le monde de l'enseignement⁴ :

- Etude **Newtonia** portant sur l'accès de femmes aux filières scientifiques et techniques et sur les trajectoires professionnelles des jeunes femmes (2000-2004) ;
- Concours de dissertation « **Les femmes dans l'histoire. De l'ombre à la lumière ?** » s'adressant aux classes de 5^{ème} et 6^{ème} secondaires (octobre 2002-mars 2003) ;
- Campagne « **Ensemble... Offrons un avenir à l'égalité** » à destination des enseignant-e-s et futur-e-s enseignant-e-s (avril 2003) ;
- Manuel pédagogique « **Femmes/Hommes dans le monde** » destiné aux 12-15 ans (mars 2004).

⁴ Seront seules développées ici les activités s'étant déroulées en 2004. Les activités ayant eu lieu en 2002 et 2003 sont détaillées dans les rapports d'activités précédents de la Direction de l'Egalité des Chances disponibles sur le site www.egalite.cfwb.be.

Pour rappel, il existe une demande forte de cadres scientifiques et techniques dans l'industrie, l'enseignement et les services. Or, les jeunes filles aujourd'hui sont encore peu présentes dans certaines filières universitaires scientifiques et techniques. Elles constituent donc une réserve potentielle d'étudiants pour ces filières. A quelles conditions : changement des mentalités ? des pratiques éducatives ?...

La Communauté française a cofinancé (2000-2004), dans le cadre du Fonds Social Européen, une étude destinée à évaluer l'accès des jeunes femmes aux études universitaires scientifiques et techniques et à déterminer les facteurs de blocage. Cette étude a montré notamment que les facteurs déterminant l'accès à l'université et le choix d'une section agissent de manière très différente sur les filles et les garçons, au secondaire comme à l'université.

Depuis le début du projet « Newtonia » mené par l'Université Libre de Bruxelles, la Direction assure la présidence des Comités d'accompagnement du projet et s'implique totalement dans la bonne réalisation de cette recherche-action visant à promouvoir l'accès des jeunes femmes aux études universitaires scientifiques et aux carrières scientifiques.

Une collaboration a également été instaurée avec le Service Communication, Presse et Protocole du Ministère afin d'assurer la diffusion des résultats de l'étude.

Le premier volet de ce programme de recherche, débuté en 2000, et cofinancé dans le cadre du Fonds Social Européen, s'est achevé en septembre 2002 et consistait à cerner les facteurs déterminants du choix des filières chez les étudiants de première candidature à l'ULB. Les résultats⁵ sont frappants et interpellent de nombreux acteurs : enseignants, parents, pouvoirs décideurs, milieux professionnels et syndicaux, associations diverses, etc.

En octobre 2002, le n°7 de la revue *Faits et Gestes* était consacré aux filles et aux carrières scientifiques et techniques ; présentant ainsi les premiers principaux résultats de l'étude Newtonia.

Le 8 octobre 2002 était organisée une conférence de presse en vue de présenter le n°7 de la revue *Faits et Gestes*. Cette conférence de presse était présentée par les Ministres Hasquin et Dupuis, ainsi que par les promoteurs de l'étude, les Professeurs Matéo Alaluf et Pierre Marage.

Suite à cette publication, les premiers résultats de l'étude ont été largement diffusés, tant par l'université que par la Direction de l'Egalité des Chances.

Le second volet de l'étude, qui a débuté en octobre 2002, notamment par la parution des résultats dans le *Faits et Gestes* n°7 intitulé « *Les filles et les carrières scientifiques et techniques* », par la diffusion du rapport par l'Université Libre de Bruxelles, et par une conférence de presse (8 octobre 2002), vise à mener des actions de sensibilisation sur l'importance du choix d'option du secondaire et leur impact sur les possibilités de choix d'études universitaires.

En effet, les résultats confirmaient :

- Le lien entre l'enseignement secondaire et universitaire ;

⁵ Cf. *in* *Faits et Gestes* n°7, « Les filles et les carrières scientifiques et techniques » ou dans le rapport Newtonia diffusé par l'ULB.

- Les déterminismes sociaux et les facteurs discriminants, surtout pour les filles, intervenant dans l'orientation scolaire ;
- L'ignorance et les stéréotypes qui entourent les études de Sciences et de Sciences appliquées et leur finalité chez les jeunes et leurs enseignants ;
- La quasi-exclusion des filles des filières scientifiques et techniques.

Le 5 mars 2003, l'équipe de recherche du projet a organisé, dans le cadre de cette recherche-action, une ***Journée d'étude*** accompagnée d'une ***publication*** présentant l'ensemble de l'étude et de ses résultats : "*Les filles face aux études scientifiques, réussite scolaire et inégalités d'orientation*"⁶.

Les principales thématiques de cette journée d'étude portaient sur :

- Les femmes dans la recherche universitaire en Communauté française. Constats, enjeux et perspectives⁷ ;
- Jeunes femmes et études universitaires.

L'année 2004 clôture la recherche Newtonia, entamée en 2002.

Le n°12 de la revue ***Faits et Gestes*** , paru en mars 2004, présente les derniers résultats de l'enquête, relatifs aux trajectoires universitaires et aux réussites des jeunes filles sondées à leur entrée à l'université ainsi que les trajectoires professionnelles des femmes sorties de l'ULB depuis les années 70.

Ce *Faits et Gestes* a notamment été largement diffusé lors du « Printemps des sciences », organisé conjointement par les facultés scientifiques des Universités francophones du pays.

Les résultats de cette dernière partie de l'étude ont également été présentés lors d'une ***journée d'étude*** organisée le 26 octobre 2004 à l'ULB : « *Les femmes et les professions scientifiques. Les femmes dans la recherche. Diplôme universitaires et accès à l'emploi* » et dans un ***ouvrage scientifique*** relatif à ces derniers résultats paru en novembre 2004 : « *Les femmes et les professions scientifiques* »⁸.

Enfin, un débat est également prévu le 19 février 2005 dans le cadre des « *rencontres pour faire apprendre* » organisées par l'Université Libre de Bruxelles.

⁶ Matéo Alaluf, Najat Imatouchan, Pierre Marage, Serge Pahaut, Robertine Sanvura, Ann Valkeneers, Adinda Vanheerswynghels, Editions de l'Université Libre de Bruxelles, 2002.

⁷ Basés notamment sur la recherche menée par Danièle Meulders et Jérôme de Henau : *Alma mater, Homo sapiens ? Quel genre pour la recherche universitaire ?*, Editions du DULBEA asbl, Bruxelles, 2003.

⁸ *Les femmes et les professions scientifiques, Diplômes universitaires et accès à l'emploi*, Matéo Alaluf, Najat Imatouchan, Pierre Marage, Serge Pahaut, Robertine Sanvura, Ann Valkeneers, Editions de l'Université Libre de Bruxelles, 2004.



Si l'égalité formelle des sexes est un acquis, l'égalité réelle reste à réaliser. Dans les faits, inégalités et discriminations persistent partout dans le monde. L'égalité doit donc se construire ensemble ; par tous et pour tous.

Commandé par le Ministre-Président, réalisé par la Direction de l'Égalité des Chances, et destiné aux élèves de 12-15 ans, ce dossier pédagogique vise à permettre au public-cible et à son entourage d'avoir une meilleure perception de la situation et des droits de la femme aux niveaux national et international.

Les professeurs, parents et entourage des jeunes peuvent également utiliser ce dossier comme support et illustration de leurs cours, débats ou discussions avec les jeunes à qui il est directement adressé.

La rédaction du contenu du manuel, ayant fait l'objet d'un partenariat entre la Communauté française et l'ONG *Le Monde selon les femmes*, se présente en cinq thématiques s'intéressant chacune à la situation au Nord et au Sud :

- De l'égalité à l'école à l'égalité au travail : les progrès et les inégalités dans l'éducation, le choix des études, le choix du travail
- Femmes solidaires ! : la défense des intérêts communs des femmes, le féminisme
- Non à la violence ! : la violence dans les relations amoureuses, les crimes d'honneur, les mutilations sexuelles féminines
- La publicité, subie ou adorée ? : le sexisme dans les publicités
- Vie affective et amoureuse : l'adolescence, l'homosexualité, les relations garçons-filles, la prévention des MST et la contraception.

Une attention toute particulière a été portée à l'illustration et à la mise en forme de manière à éviter toute forme de communication sexiste pouvant nuire à l'objectif du projet. L'illustration, réalisée par *Cécile Bertrand*, permet une approche humoristique et éducative.

La publication et la diffusion de ce manuel ont été lancées durant le mois de mars 2004, dans le cadre des activités du 8 mars en Communauté française, dans l'ensemble des établissements de l'enseignement secondaire en Communauté française.

Vingt-cinq mille manuels pédagogiques et dix mille affiches ont été réalisées dans le cadre de cette campagne. De mars à décembre 2004, plus de 24.500 brochures et de 5.500 affiches ont été distribuées via de nombreux canaux de communication et suite aux demandes émanant en grande partie des enseignants et du milieu associatif.

Une campagne qui fait des petits...

Cette campagne a attiré l'attention de nombreux acteurs dans le milieu de l'enseignement et de l'égalité. Ainsi, le manuel est édité sur support papier et Cd Rom, en catalan et en basque, par l'association espagnole HEGOA⁹ dans le cadre d'un programme européen, sous le titre « *Mujeres y hombres en el mundo* ».

D'autre part, la maison d'édition de manuels pédagogiques *Van In* reproduit les pages 4 et 5 du manuel dans la nouvelle édition du manuel *Repérages 2*, destiné aux élèves de 2^{ème} année secondaire.

PARTENARIATS

Programme DAPHNE – La Louvière

Dans le cadre du *Programme DAPHNE* et suite à la demande de l'association *Solidarité Femmes et Refuge pour Femmes battues de La Louvière*, la Direction de l'Egalité des Chances participe, en tant que « partenaire associé », à la bonne réalisation du projet : « *Prévention des violences faites aux femmes : formation des futurs enseignants à une éducation non-sexiste* ».

Ce projet vise la construction, par les partenaires, d'un outil et de méthodes d'expérimentation et d'évaluation communs à partir de collecte d'expériences et d'analyse d'outils existants. Le travail sera soutenu par des Comités pédagogiques locaux pilotés par chaque partenaire.

Les résultats finaux escomptés par ce projet sont :

- Réalisation d'un module de formation pour les futur-e-s enseignant-e-s ;
- Expérimentation de ce module par une école-pilote ;
- Evaluation de ce module ;
- Guide de formation et site web ;
- Diffusion des résultats auprès des pouvoirs publics concernés.

Durée du projet : 30 mois (Fin du projet : juin 2005)

Les différents partenaires de ce projet sont :

Partenaires :

- Asbl « Solidarité femmes et refuge pour femmes battues », La Louvière, Belgique
- Fundacion Mujeres, Madrid, Espagne
- Université de Lille, France

Partenaires associés :

- Direction de l'Egalité des Chances, Ministère de la Communauté française

⁹ HEGOA, Instituto de Estudios sobre Desarrollo y Cooperación Internacional, Universidad del País Vasco, Espagne.

- Conseil de l'Education et de la Formation, Ministère de la Communauté française
- Campagne européenne Ruban Blanc

En ce qui concerne la Communauté française, les premiers modules de formation ont été dispensés au cours de l'année scolaire 2003-2004 auprès de groupes de 20 futurs enseignant-e-s en première année à la Haute Ecole de Mons Borinage Centre :

- 40 étudiant-e-s en Education physique ;
- 60 étudiant-e-s d'une classe de psychologie de l'éducation (40 futur-e-s enseignant-e-s du primaire et 20 futur-e-s régent-e-s en langue germanique)
- 120 étudiants de 1^{ère} année du préscolaire en formation complémentaire

Les seconds modules de formation sont dispensés durant l'année scolaire 2004-2005 au sein du même établissement et concernent les étudiant-e-s de première et de deuxième années.

Une ***journée de formation*** à destination des enseignant-e-s et futur-e-s enseignant-e-s est organisée le vendredi 27 janvier 2005 sur le thème « ***En quoi la réflexion sur le genre peut-elle contribuer à la qualité de l'enseignement?*** », en collaboration avec la Haute Ecole Provinciale de Mons-Borinage-Centre

Une évaluation par une expertise extérieure est prévue au terme du projet.

Commission enseignement du Conseil des femmes francophones de Belgique

Depuis mars 2004, la « Commission enseignement » du CFFB, dont la Direction de l'Egalité des Chances fait partie, initie une réflexion en matière d'égalité entre les sexes à l'école : égalité entre les filles et les garçons, entre les femmes et les hommes, lutte contre les stéréotypes sexistes véhiculés par les outils pédagogiques et les enseignant-e-s en classe, développement des études de genre au niveau de l'enseignement supérieur, etc.

En 2004, la Commission enseignement s'est principalement mobilisée afin de mettre cette thématique au cœur des priorités du nouveau Gouvernement de la Communauté française, compétente en matière d'enseignement et d'égalité des chances.

Un dossier d'information relatif au genre dans l'enseignement a été préparé par la Commission en vue de sensibiliser les (futur-e-s) élu-e-s à l'égalité des sexes dans le système éducatif.

Plusieurs Ministres et attachés de Cabinet ont à cet égard été rencontrés. En Communauté française, Mesdames les Ministres Arena (Egalité des Chances et Enseignement obligatoire), Simonet (Enseignement supérieur et Recherche) et Fonck (Santé, Enfance et Aide à la jeunesse) ont pris connaissance des travaux menés par cette Commission enseignement.

En 2005, sont déjà prévues des réunions de présentation des résultats de l'enquête PISA et des travaux de l'Institut de formation en cours de carrière des enseignant-e-s.

Le Conseil de l'Education et de la Formation (CEF) de la Communauté française participe également aux réunions de la Commission enseignement du CFFB.

PRIX DE L'UNIVERSITE DES FEMMES

L'Université des Femmes est un service d'éducation permanente destiné prioritairement aux femmes ayant quelques responsabilités dans des associations, administrations ou mouvements sociaux. Elle diffuse une analyse critique de la société avec une vision spécifiquement féministe. Pour cela, elle s'appuie sur la connaissance de travaux scientifiques féministes et sur ses propres travaux et recherches.

L'UF s'inscrit dans la descendance du GRIF (Groupe de Recherche et d'Information Féministes, 1973-1978) et du GRIF-Université des Femmes (1978-1982). Son statut actuel comme a.s.b.l. et comme service d'éducation permanente remonte à 1982.

Le terme 'Université' a été adopté par analogie avec les universités ouvertes, universités du troisième âge, etc. Le besoin de connaître et de comprendre est le seul préalable requis pour y suivre des formations ou participer à ses activités.

Chaque année, elle attribue un 'Prix de l'Université des Femmes' à un mémoire de l'enseignement supérieur qu'elle juge intéressant pour les 'Etudes/Femmes'. C'est pour elle une manière d'organiser un contact régulier avec les universités et écoles supérieures.

La Direction de l'Égalité des Chances participe chaque année à la sélection du Prix de l'Université des Femmes. Le Prix, offert par la Communauté française, s'élève à un montant de 250 EUR.

Les *mémoires primés en 2004* (année académique 2002-2003) sont les suivants :

- Catherine DORVILLERS, « *Le travail des femmes en Belgique. Une longue marche vers l'égalité (19è – 20è s). le présent : les femmes dans la police locales* »
- Nathalie BOURGEOIS, « *Les « sportifs » sont-ils aussi des femmes ? Etude sociolinguistique des dénominations de la femme sportive dans la presse belge* »
- Leïla EL BACHIR, « *Le statut juridique de la femme marocaine : une analyse de la polémique entre féministes et islamistes* »
- Caroline GERKENS, « *L'accès au financement des femmes entrepreneurs en Wallonie* »
- Mention spéciale : Blandine COLIN, « *Voyelles et consœurs : raisons et sentiments d'un mensuel pour les femmes (septembre 1979 – septembre 1982)* »

Les activités de la Direction de l'Egalité des Chances en Communauté française en matière de lutte contre toutes les formes de violences à l'égard des femmes s'inscrivent dans un contexte multidimensionnel :

- Le contexte international, et plus particulièrement la "*Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes*" de 1993 ;
- Le contexte européen mené notamment dans le cadre de la campagne DAPHNE de la Commission européenne et de la *Recommandation Rec(2002)5 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux Etats membres sur la protection des femmes contre la violence* ;
- Le contexte national, via le *Plan national de lutte contre la violence à l'égard des femmes 2001-2003*, le *Plan d'action national contre les violences conjugales 2004-2007* et les activités menées dans le cadre de la politique locale (collaboration avec l'Etat fédéral et la Région wallonne reprenant notamment les objectifs de la conférence interministérielle en égalité des chances entre les femmes et les hommes) ;
- Le contexte communautaire francophone, tel que défini dans la déclaration de politique communautaire du Gouvernement de la Communauté française (1999), les différents exposés généraux du budget, le futur *Plan stratégique pour la Coordination des politiques de promotion de l'égalité hommes-femmes, de l'interculturalité et de l'inclusion sociale* et la contribution de la direction de l'Egalité des Chances du Ministère de la Communauté française au Plan d'action national contre les violences conjugales 2004-2007.

La Communauté française est compétente pour ce que l'on nomme la « **prévention de première ligne** » en matière de lutte contre les violences à l'égard des femmes. Ce type de prévention vise à **éliminer les facteurs de violence** entre les femmes et les hommes au sein de notre société. Dans ce cadre, la violence est définie comme un problème découlant notamment de l'inégalité existante entre les sexes et de la construction des rapports sociaux de sexe. La prévention de première ligne ne considère donc pas les violences comme des incidents individuels, mais prend en compte le contexte social.

Actuellement, la prévention en Communauté française est menée uniquement par la Direction de l'Egalité des Chances. Cependant, cette compétence est susceptible d'être traitée également par différents secteurs de la Communauté française :

- L'enseignement fondamental, secondaire, supérieur et universitaire ;
- La promotion de la santé, la formation des personnels de santé et la promotion de la santé à l'école (dans le cadre des compétences de la Communauté française : l'éducation sanitaire, les activités et services de médecine préventive et l'inspection médicale scolaire) ;
- la jeunesse et l'aide à la jeunesse¹⁰

¹⁰ Le Plan d'action national 2004-2007 précise, au sein des compétences du Vice-Premier Ministre et Ministre de la Justice, en matière de prévention, que : « *Nous avons effectivement constaté que les agressions sexuelles sont très souvent commises par des auteurs de plus en plus jeunes. C'est pourquoi une étude est en cours de réalisation pour découvrir quels sont les facteurs qui poussent actuellement les jeunes de 12 à 18 ans à commettre des délits sexuels. Des mesures adéquates seront prises sur la base de cette étude afin d'éviter que des personnes de cette tranche d'âge récidivent.* »

D'autre part, le Plan d'action national précise également, au sein des compétences du Ministre de la Fonction publique, de l'Intégration sociale, de la Politique des Grandes villes et de l'Egalité des Chances, en matière de prévention, que : « *En 2002, un projet en matière de prévention de la violence sexuelle a été subsidié dans le*

- Les médias et l'audiovisuel.

Au vu de ses différentes missions (cf. supra), la Direction de l'Égalité des Chances est compétente pour :

- **Initier des actions** de sensibilisation, formation et prévention en matière de violence entre partenaires dans une perspective d'impulsion d'une dynamique d'égalité entre hommes et femmes dans les matières qui sont de la compétence de la Communauté française ;
- **Soutenir des actions** de sensibilisation, formation et prévention en matière de violence entre partenaires dans une optique de promotion et d'impulsion d'une dynamique de l'égalité ; c'est-à-dire comportant un caractère « pilote » et non récurrent ;
- **Soutenir les associations** dans leurs démarches de coordination de leurs approches et activités menées (ex. : réseaux) ;
- **Apporter son expertise** sur toute question afférente à l'égalité hommes/femmes en Communauté française : collaboration, avis, partenariats, etc., notamment dans l'élaboration de projets de prévention, de formation ou d'élaboration de texte législatif en matière de lutte contre la violence entre partenaires.

Ainsi, en 2004, la Direction de l'Égalité des Chances a porté ses travaux en matière de lutte contre les violences à l'égard des femmes sur :

- La sensibilisation et la prévention des jeunes à la violence entre partenaires ;
- La compréhension du phénomène des mariages forcés ;
- Le partenariat avec le milieu associatif et les entités fédérales et fédérées compétentes en matière de lutte contre les violences à l'égard des femmes.

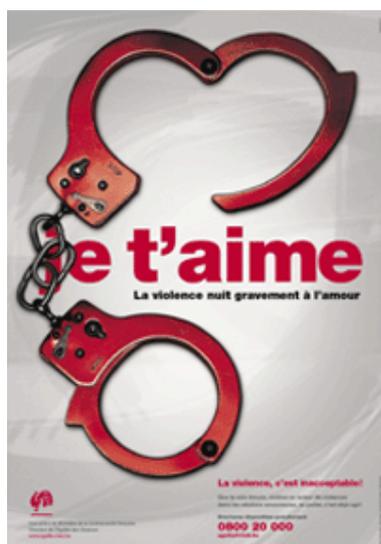
cadre du travail provincial local en matière d'égalité des chances. Ce projet consistait en une formation de formateurs visant à découvrir et à prévenir la violence (sexuelle) dans les institutions résidentielles pour jeunes. Un manuel a été rédigé pour ces formations. »

Malgré ses recherches et demandes, la Direction de l'Égalité des Chances n'a pu obtenir plus d'information sur ces différents travaux. Néanmoins, au vu de ses compétences en matière de jeunesse, la Communauté française devrait idéalement être associée aux différentes mesures qui seront prises en la matière.

**CAMPAGNE DE SENSIBILISATION ET DE PREVENTION :
« LA VIOLENCE NUIT GRAVEMENT A L'AMOUR »**

Trois ans après la publication d'une première brochure « *Violences dans les relations amoureuses* »¹¹, la Direction de l'Égalité des Chances a lancé, en novembre 2004¹², une nouvelle campagne de sensibilisation et de prévention à la violence entre partenaires, en particulier chez les jeunes.

Cette deuxième campagne a été enrichie des apports de l'évaluation de la première et des précieux commentaires émis par les associations de terrain réunies en groupe de travail¹³ en vue de la rédaction du texte de la brochure.



Destinée à un public âgé de 15 à 25 ans, et abordant le sujet encore largement tabou de la violence verbale, psychologique, physique et sexuelle dans les relations amoureuses chez les jeunes, cette campagne s'adresse tant à la victime et l'agresseur qu'à leur entourage. Elle vise plusieurs objectifs :

- permettre aux jeunes de reconnaître les signes de violences psychologiques, physiques et sexuelles dans leurs relations amoureuses et dans celles de leur entourage ;
- donner aux jeunes victimes ou aux témoins de ces violences les conseils, les adresses et les numéros de téléphone où obtenir de l'aide ;
- combattre et déconstruire les stéréotypes et les mythes qui entourent les relations amoureuses et la violence.

Cette brochure contient également les coordonnées des organismes et associations d'aide et de lutte contre la violence entre partenaires.

Soixante-cinq mille brochures et dix mille affiches ont été éditées dans le cadre de cette campagne. De même, deux cent mille cartes postales « Boomerang » ont été distribuées dans le courant des deux premières semaines de la campagne (du 9 au 22 novembre 2004) en Communauté française.

Durant le premier mois de la campagne, plus de 43.000 brochures et 9.900 affiches ont été distribués via de nombreux canaux de diffusion et à la demande du public intéressé : téléphone vert de la Communauté française, enseignant-e-s, étudiant-e-s, associations, centres culturels, centres locaux de promotion à la santé, planning familiaux, etc.

¹¹ CF. Rapports d'activité 2002 et 2003 de la Direction de l'Égalité des Chances disponibles sur le site www.egalite.cfwb.be.

¹² Campagne lancée dans le cadre de la journée internationale de lutte contre les violences à l'égard des femmes, le 25 novembre, et la journée nationale de lutte contre les violences contre les femmes en Belgique, le 11 novembre.

¹³ Les associations suivantes ont fait partie du groupe de travail : Centre Femmes et Société, Centre de prévention des violences conjugales et familiales, Collectif contre les violences familiales et l'exclusion, Solidarité femmes et refuge pour femmes battues, Garance, Magenta, Praxis, Campagne Ruban blanc.

LA PROBLÉMATIQUE DES MARIAGES FORCÉS

En 2003, le Ministre de l'Enseignement secondaire, interpellé par plusieurs chefs d'établissements, a sollicité la Direction de l'Egalité des Chances en vue :

- de réaliser un rapport permettant de faire le point sur la question des « mariages forcés » en Communauté française ;
- d'imaginer les différentes possibilités en vue de venir en aide aux jeunes filles concernées.

Le rapport de la Direction a soulevé le manque d'informations quantitatives et qualitatives dans ce domaine en Communauté française et a proposé, ainsi qu'au Ministre-Président en charge de l'Egalité des Chances, la réalisation d'une recherche scientifique spécifique sur la problématique par un organisme compétent (centre de recherche ou université).

Recherche exploratoire

En août 2003, les Ministres concernés ont marqué leur accord sur cette proposition d'étude. Un appel d'offre a été lancé dans les différentes universités francophones de Belgique en vue de la réalisation d'une étude d'une durée de six mois visant la présentation d'un état des lieux et la proposition de pistes d'actions.¹⁴

L'université catholique de Louvain - en collaboration avec le Centre d'éducation à la famille et à l'amour (CEFA) et le Groupe de sociologie wallonne (GSW) - a été sélectionnée pour réaliser cette recherche.

Objectifs de la recherche :

- Etudier auprès des jeunes de 15 à 18 ans leurs valeurs et aspirations envers le mariage et la vie de couple ;
- Etudier leur connaissance des mariages forcés, des caractéristiques des situations où ces mariages sous la contrainte se produisent et des conséquences qui en découlent ;
- Analyser à l'aide de ces observations, les facteurs qui interviennent et marquent l'évolution de ce type de comportements ;
- Proposer des pistes pour prévenir la survenance du phénomène et pour venir en aide aux jeunes filles et garçons tant mineurs que majeurs, victimes de ce type de phénomène.

Méthodologie :

1° Réalisation d'une enquête quantitative auprès d'élèves

- Elaboration d'un questionnaire d'enquête autour des thématiques suivantes : le projet de vie de couple ; le souhait de se marier ; les aspirations globales pour l'avenir ; l'influence des parents sur le choix du-de la futur-e conjoint-e ; les conditions de réussite d'un mariage ; les qualités du-de la partenaire idéal-e ; la possibilité d'un mariage mixte ; la connaissance des mariages contraints ;

¹⁴ Financement sur l'AB 12.30.32 de la Direction de l'Egalité des Chances.

- Envoi de courriers aux établissements scolaires pour les sensibiliser à participer à l'enquête ;
- Envoi du nombre souhaité de questionnaires aux établissements participants. Centralisation du retour des questionnaires ;
- Echantillon de 1.200 élèves appartenant à des établissements scolaires situés dans les arrondissements administratifs de Bruxelles, Liège et Charleroi; âgés de 15 à 18 ans ; issus des classes de 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} années de l'enseignement ordinaire et en alternance et issus des filières générale, technique, professionnelle. La moitié de cet échantillon se constitue d'élèves provenant d'établissements scolaires à discrimination positive.

2° Réalisation d'une enquête qualitative auprès d'élèves volontaires

Par souci d'approfondir le volet « mariages forcés » et afin d'illustrer et de compléter la première partie de l'enquête (partie quantitative), la possibilité a été donnée aux élèves qui le souhaitaient d'apporter leur témoignage sur la question. A cette fin, un formulaire libre à compléter a été joint au questionnaire d'enquête pour ceux qui le désiraient.

Il a été convenu de procéder à des entretiens individuels ou de groupe, afin de détecter la présence de cas de mariages forcés dans les établissements scolaires, d'analyser grâce aux témoignages les facteurs favorisant et *in fine* de pouvoir dégager certaines pistes pour prévenir la survenance du phénomène .

Le but était avant tout d'appréhender au mieux les caractéristiques des catégories de la population les plus concernées et de pouvoir se faire une idée de l'ampleur et de l'évolution du phénomène sans qu'il soit pour cela demandé aux élèves d'identifier les cas connus. Par ailleurs, comme pour le reste de l'enquête, les entretiens ont été réalisés dans le respect du principe de confidentialité.

Résultats et diffusion :

Les résultats préliminaires de l'étude ont été communiqués à la presse par Monsieur le Ministre-Président en charge de l'Egalité des Chances le 24 mai 2004. Les résultats finaux et le rapport final ont été présentés à la Direction de l'Egalité des Chances le 30 juin 2004.

En vue de diffuser les résultats de cette enquête exploratoire, le numéro 15 de *Faits et Gestes* présente, en décembre 2004, les principaux résultats sous le titre « *Mariage choisi, mariage subi : quels enjeux pour les jeunes ?* ».

D'autre part, en vue de renforcer les liens entre les différents acteurs et d'entamer une approche coordonnée et transversale de la problématique, cette publication sera accompagnée d'un ***colloque sur la problématique des mariages forcés.***

Cette rencontre se déroulera le 21 janvier 2005 dans les locaux du Ministère de la Communauté française. La matinée sera consacrée à la présentation de l'étude et à la mise en perspective des résultats avancés. Ainsi, les intervenant-e-s suivant-e-s apporteront leur éclairage sur le sujet :

| Intervenant-e-s | | Axe d'intervention ou titre |
|----------------------|---|--|
| Xavière Remacle | Centre Bruxellois d'Action Interculturelle | Le tiraillement des jeunes musulmans face au mariage, entre tradition et modernité |
| Nouria Ouali | ULB – Groupe d'étude et de recherche Genre et Migration | Evolution sociologique mariage et famille : L'institution du mariage en immigration: de la théorie à la pratique |
| Gérard Dive | ULB – Centre de Droit International – Cabinet Onkelinx | Les nouvelles règles du Code de droit international privé belge en matière de mariage |
| Marie-Claire Foblets | KUL | A la lumière du nouveau code de droit marocain et des directives européennes |
| Edwige Rude-Antoine | CNRS - France | Premières analyses sur les mariages forcés en contexte européen |

L'après-midi sera consacrée à des ateliers de réflexion afin de faire émerger les besoins prioritaires et les recommandations des secteurs concernés par la question (associations, enseignant-e-s, etc.).

Les thématiques des ateliers sont les suivantes et sont issues des recommandations de l'étude :

- Interculturalité : La conciliation de la défense des droits de la femme et le contexte multiculturel
- Sensibilisation : Les outils de prévention, d'information et d'action nécessaires à la sensibilisation des jeunes et des adultes
- Recherche et évaluation : Les types d'études ou et les outils d'évaluation complémentaires
- Intervention : Les lignes directrices à la formation des intervenant-e-s et le développement de lieux d'écoute

Le suivi du colloque sera assuré notamment par la publication des actes et des recommandations émanant des ateliers de travail.

D'autre part, la thématique des mariages forcés étant actuellement traitée par différentes institutions, une recherche de partenariat et/ou de collaboration pourra être envisagée.¹⁵

¹⁵ Le Comité Directeur pour l'égalité des hommes et des femmes du Conseil de l'Europe (CDEG) – prépare une étude quantitative sur l'état de la question dans les différents pays membres (décembre 2004) ; La Fondation Roi Baudouin – dans le cadre de ses travaux menés sur les aspects de la vulnérabilité des femmes d'origine étrangère face au mariage ; L'Université d'Anvers - travaille actuellement sur une étude présentant les conséquences de la réforme de la Mudawana au sein des populations d'origine étrangères en Flandres, Amnesty International dans le cadre de sa campagne de lutte contre les violences à l'égard des femmes.

PARTENARIATS

Plan d'action national de lutte contre la violence conjugale 2004-2007 (PAN)

Pour rappel, la Direction de l'Égalité des Chances a participé à l'évaluation du premier plan d'action national de lutte contre les violences à l'égard des femmes. (PAN 2001-2003), ainsi qu'à la journée de réflexion destinée à élaborer une définition unique de la violence entre partenaires organisée le 3 décembre 2004 par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.

Suite à l'évaluation de ce premier plan, le Plan d'action national de lutte contre la violence conjugale 2004-2007 (PAN) concerne différents départements fédéraux et a été élaboré sur la base de six grands objectifs stratégiques :

- élaboration de mesures en matière de sensibilisation
- élaboration de mesures en matière d'éducation et de formation
- élaboration de mesures en matière de prévention
- élaboration de mesures en matière d'accueil et de protection des victimes
- élaboration de mesures en matière de répression et autres dispositions
- élaboration de mesures en matière d'évaluation

Le PAN 2004-2007 précise également : « *Dans le courant de l'année 2004, des négociations seront amorcées avec les communautés et les régions en vue d'élaborer un plan d'action intégrant les compétences des différents niveaux de pouvoir* ». En effet, la définition des priorités en matière de lutte contre la violence entre partenaires comme problème social doit tenir compte de la complémentarité de l'action entre les différents niveaux de pouvoirs et entre les différents secteurs de la Communauté française en matière de sensibilisation, d'éducation et de prévention.

Ainsi, la Direction de l'Égalité des Chances a été sollicitée en vue de préparer les contributions de la Communauté française au PAN.

En ce sens, des **synergies internes à la Communauté française** devront être développées afin de contribuer activement à la concrétisation des objectifs du Plan d'action national contre les violences conjugales. Cette contribution, au vu de la répartition des compétences entre entités fédérale et fédérées, s'articule autour de trois des six axes du PAN :

- La sensibilisation ;
- La formation ;
- La prévention.

Concrètement, l'ensemble des propositions de contributions développées par la Direction de l'Égalité des Chances et présentées en décembre 2004 ne pourront être développées uniquement par cette cellule qui n'en a ni les moyens budgétaires, ni les ressources humaines. Les compétences de la Direction portent plus particulièrement sur le volet « sensibilisation ».

En ce qui concerne les volets « prévention » et « formation », ceux-ci devront principalement être développés par les secteurs directement compétents, à savoir : l'enseignement, la santé préventive, la jeunesse, les médias et l'audiovisuel. La Direction d'Égalité des Chances peut néanmoins apporter son expertise à l'élaboration et au développement de ces différentes initiatives.

Une attention particulière devra être accordée à la contribution des régions actuellement absentes des travaux en cours (en ce qui nous concerne : Région wallonne et Bruxelles-Capitale, via la COCOF), notamment compétentes pour l'accueil des victimes, l'aide aux justiciables et la formation des intervenant-e-s.

« Réseau belge francophone pour l'élimination des violences entre partenaires »

Initialement dénommé *Uni-Vers-Elles*, ce réseau a été mis sur pied en juin 2003 à l'initiative du Groupe de Sociologie Wallonne (asbl associée à l'Université catholique de Louvain / CeFeSoc et Projet C.E.F.A.). Constitué d'associations et de représentants institutionnels, dont la Direction de l'Egalité des Chances, il a un triple objectif :

- Echanger des informations, idées et expériences (via notamment une *newsletter électronique*) ;
- Réfléchir ensemble pour développer la prévention et l'action dans le domaine des violences contre les femmes ;
- Proposer la création d'interactions entre les différents acteurs.

En 2004, les membres du Réseau, et notamment la Direction de l'Egalité des Chances, ont principalement mené une réflexion sur le Plan d'action national contre les violences conjugales 2004-2007 (PAN), lancé par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.

Dans cette optique, la Direction de l'Egalité des Chances a pris part aux travaux de réflexion critique sur le PAN.

La publication d'un document établissant les priorités du Réseau en matière de lutte contre les violences entre partenaires, issues de ce PAN, est prévue dans le courant du premier trimestre 2005.

Amnesty International

En 2004 et 2005, Amnesty International mène une campagne nationale et internationale sur le thème « ***Mettre fin à la violence contre les femmes*** » portant sur la violence dans la famille, dans le milieu social et la violence perpétrée par l'Etat. Pour la première fois, concernant le thème des violences conjugales, les représentations nationales d'Amnesty mène campagne au sein de leur propre pays.

La Direction a participé aux réunions d'élaboration et aux animations proposées aux jeunes lors de la journée de sensibilisation et de formation organisée par Amnesty le 27 octobre 2004. Cette journée, destinée aux « délégués-écoles », a rassemblé près de 300 jeunes et une trentaine de professeurs et avait notamment pour objectif de permettre aux délégués-écoles de s'informer sur la violence entre partenaires afin qu'ils puissent informer leurs camarades de classe et qu'ils envisagent des actions de sensibilisation au sein des écoles. Il leur a été proposé un module de formation de deux heures, un témoignage de femme battue, une pièce de théâtre mise sur pied par l'ASBL « Solidarité femmes et refuge pour femmes battues » et un débat.

Les brochures et affiches de la campagne « *La violence nuit gravement à l'amour* » ont été présentées et distribuées pour la première fois lors de cette journée.

Programme bilatéral CF/RW/ Québec :

Soucieuse de remplir sa mission d'aide et de soutien du secteur associatif, la Direction de l'Égalité des Chances a soutenu différents projets dans le cadre du point III.4. *La Coopération Affaires sociales et santé*, et plus particulièrement au sein du champ d'application 'intégration sociale', de la Commission mixte Wallonie-Bruxelles-Québec, programme de travail 2003-2005.

Parmi ces différents projets, un projet spécifique déposé par l'asbl "Solidarité femmes et refuge pour femmes battues" portait sur la « *Prévention des violences sexistes de l'éducation à l'égalité entre les filles et les garçons : échange d'outils d'animation dans les écoles et de formation des enseignants à la pratique d'éducation non-sexiste* ».

Ce projet a été accepté dans le cadre de la 3^{ème} Commission mixte permanente (Biennium 2003-2005 en juillet 2003). Il comporte une mission exploratoire de sept jours au Québec afin de développer de plus amples contacts avec les partenaires québécois et d'être en mesure de présenter un projet complet dans le cadre de l'éducation affective et sexuelle des jeunes en matière de santé préventive.

Quinzaine de la Ville de Bruxelles

En 2004, tout comme en 2003, la Direction de l'Égalité des Chances a contribué financièrement à la *Quinzaine de sensibilisation aux droits des femmes*, organisé par l'Echevinat d'Égalité des Chances de la Ville de Bruxelles, du 11 au 25 novembre 2004.

Destinée à faire connaître au grand public les discriminations exercées à l'encontre des femmes, et en particulier les violences dont elles sont victimes, cette quinzaine regroupe différentes manifestations (pièces de théâtre, rencontres-débats, stage, etc.) organisées par des associations féminines et féministes, pour la plupart.

Théâtre de Poche

Dans le cadre de sa programmation 2004-2005, le *Théâtre de Poche* présentera, du 4 avril au 7 mai, une pièce intitulée « *Illégitime défense* », portant directement sur le thème de la violence domestique. Suite à la demande du théâtre, la Direction de l'Égalité des Chances a organisé une rencontre avec les différentes associations actives dans le domaine de la lutte contre la violence à l'égard des femmes participant au groupe de travail de la campagne *La violence nuit gravement à l'amour*.

Le partenariat se poursuivra durant la période de représentation de la pièce au public.

LUTTE CONTRE LES STEREOTYPES : L'IMAGE DES FEMMES DANS LES MEDIAS

A l'inverse des dispositions qui ont été prises pour lutter contre le racisme, aucune législation (au sens strict du terme) n'existe en Belgique condamnant le sexisme dans les publicités et/ou dans les médias.

L'image des femmes telle qu'elle est présentée dans les médias est un facteur primordial en matière d'égalité entre les sexes. Les répercussions des images que nous voyons chaque jour notamment à la télévision et à la radio jouent fortement sur notre inconscient et nous font intégrer une image de la femme telle qu'elle nous est présentée par ces médias.

Ces effets ont une influence toute particulière sur des problématiques directement traitées par la Communauté française :

- L'audiovisuel
- La violence à l'égard des femmes
- La violence dans les écoles
- La prévention à la santé (dans le cadre des relations amoureuses, notamment)
- L'éducation des jeunes
- L'évolution des standards culturels
- Le décryptage de l'information par les jeunes
- Etc.

En 2003, interpellée par l'absence de législation en matière de sexisme dans les médias, la Direction de l'Égalité des Chances avait mené une réflexion sur la lutte contre les publicités sexistes en Communauté française afin de répondre notamment à la volonté du Gouvernement de la Communauté française, exprimée lors de sa déclaration de politique communautaire en 1999 (« *veiller au respect de la dignité de la femme, notamment dans les médias, la publicité, et les manuels scolaires* »).

La Direction avait également rencontré le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et avait réalisé une recherche préliminaire permettant de dégager les bonnes pratiques existantes dans d'autres pays ; notamment en France et au Québec.¹⁶ Cette première recherche nous avait amené à mettre en évidence différents paramètres :

- Le retard manifeste de la Belgique en matière de lutte contre les publicités sexistes, en comparaison avec la France et, surtout, le Québec ;
- La pertinence du rôle de l'Etat dans la réglementation des publicités ;
- La responsabilité collective détenue par les différents acteurs en matière de représentation de la société, et plus particulièrement en matière de violence et d'incitation à la violence.

¹⁶ Voir Rapport d'activités 2003 de la Direction de l'Égalité des Chances disponible sur le site www.egalite.cfwb.be.

La collaboration avec le CSA n'a malheureusement pas pu être poursuivie durant l'année 2004, mais pourra être reprise dans le cadre de l'implémentation et du suivi du ***Plan stratégique pour la Coordination des politiques de promotion de l'égalité hommes-femmes, de l'interculturalité et de l'inclusion sociale*** actuellement en cours d'élaboration.

D'autre part, une proposition d'action de sensibilisation concernant les *stéréotypes hommes/femmes dans les médias* a été soumise pour étude à la Ministre en charge de l'Egalité des Chances en novembre 2004.

En effet, soucieuse d'alimenter le débat et de porter auprès des jeunes la réflexion sur l'image des hommes et des femmes dans les médias, la Direction de l'Egalité des Chances souhaite organiser, en 2005 et 2006, une campagne de sensibilisation à destination des élèves de 5^{ème} et 6^{ème} secondaires, d'une part, et des élèves de la 1^{ère} année d'enseignement supérieur (universitaire et non-universitaire), d'autre part.

Comment intéresser les jeunes au débat ? En les invitant à participer à un concours, dont la forme n'est pas encore définitivement fixée à ce stade. Quelques formules possibles :

- un concours d'affiches à réaliser (sur l'égalité hommes-femmes en général ; sur l'image des hommes et des femmes, etc.) ;
- la création d'un logo sur l'égalité des hommes et des femmes ;
- un concours en 2 phases : la rédaction d'une dissertation sur l'égalité / l'image des hommes et des femmes dans les médias, et ensuite la création d'une affiche illustrant les dissertations gagnantes.

Au-delà de l'objectif général, qui consiste à amener les jeunes du secondaire et leurs enseignant(e)s à s'interroger sur les images des hommes et des femmes véhiculées par les médias, et à décrypter les stéréotypes qui y sont associés, d'autres considérations guident le choix de cette campagne.

Rappelons que la Direction de l'Egalité des Chances avait déjà expérimenté la formule du concours lors de l'année scolaire 2002-2003, lorsqu'elle avait organisé, avec succès, un concours de dissertations auprès du public cible 5^{ème} et 6^{ème} secondaire (« *Les femmes dans l'histoire, de l'ombre à la lumière ?* »).

Enfin, le Conseil des Femmes Francophones de Belgique (CFFB) fêtera en 2005 son 100^{ème} anniversaire. Dans ce cadre, l'association a mis sur pied un ensemble de projets, notamment l'organisation d'un concours de dissertations à destination du même public cible. Le CFFB a présenté une demande particulière de partenariat auprès de la Direction de l'Egalité des Chances, concernant l'organisation de ce concours. Des synergies se dessinent donc très clairement.

Dans le cadre du point III.4. *La Coopération Affaires sociales et santé* de la Commission mixte Wallonie-Bruxelles-Québec, programme de travail 2003-2005, la Direction de l'Égalité des Chances a été sollicitée en tant que partenaire du projet introduit par l'École d'Administration des Affaires de l'Université de Liège, Service GRH et Management des organisations.

Ce **projet d'approche différenciée selon les sexes (ADS)** mené par le **Centre d'études sur le genre et la diversité en gestion** vise à améliorer l'efficacité et l'efficience des politiques publiques grâce à l'analyse transversale des politiques publiques par l'approche différenciée selon les sexes (gender mainstreaming).

Ce projet repositionne l'approche différenciée selon les sexes - ADS - (ou gender mainstreaming) comme un outil de gestion des politiques publiques régionales et communautaires, en vue d'en améliorer l'efficience (meilleure utilisation des ressources) et l'efficacité (degré d'atteinte des objectifs des politiques publiques).

L'ADS se distingue des mesures correctrices (également appelées mesures spécifiques en faveur de l'égalité) dans le sens où elle veut agir de manière préventive et en amont des processus de décisions en vue de débusquer les effets différents qu'une politique peut avoir sur l'un et l'autre sexe et les effets discriminatoires directs ou indirects qui peuvent apparaître suite à la non prise en compte des différenciations des réalités socio-économiques des femmes et des hommes, observables dans leur diversité (âge, origine ethnique, situation familiale, etc.).

Ce projet vise à créer et consolider des expertises régionales pour accompagner les décideurs politiques dans leur processus de prise de décision en regard des réalités différenciées des hommes et des femmes. Il s'agit de sensibiliser, de former et mettre en réseau des personnes-relais qui pourront servir de ressources, de soutien et de formation dans les différentes administrations publiques régionales et communautaires, réseau coordonné par l'Université de Liège (EAA - centre de recherche EGID), dans un souci de recherche-action et de capitalisation des savoirs et des outils qui seront construits au travers de ce réseau.

Depuis 2001, à l'initiative de la Vice-Première Ministre, Ministre de l'Emploi et de la Politique de l'Egalité des Chances, niveau fédéral et entités fédérées contribuent ensemble au développement de la politique locale d'égalité entre femmes et hommes.

Dans ce cadre, la Communauté française intervient à deux niveaux : d'une part, dans le cofinancement des coordinateurs(trices) provinciaux(ales), actifs(ves) au sein d'une Cellule Egalité des Chances de la province ; d'autre part, dans le soutien aux projets introduits dans le cadre des appels à projets lancés depuis 2002 aux associations de terrain par l'intermédiaire des coordinateurs(trices).

Comme son nom l'indique, la coordination provinciale a pour objectif principal de coordonner l'action des partenaires locaux. A travers l'expression *partenaires locaux*, il faut entendre les associations féminines, les services de police, les instances judiciaires, les services de médiation, les services d'aide médicale, les organisations d'assistance sociale, les communes et organismes d'intérêt public dépendant de ces communes, les entreprises locales ou encore les organismes d'insertion.

Pour connaître dans le détail l'ensemble des actions menées, les cellules égalité des chances des provinces présentent chaque année leur propre rapport d'activités. Ceux-ci seront bientôt disponibles à la Direction de l'Egalité des Chances¹⁷.

Afin d'avoir tout de même un aperçu du travail réalisé, voici, pour chaque province, une ou deux activité(s) développée(s) en 2004.

L'action des coordinateurs(trices) provinciaux(ales)

Province du Brabant wallon

A l'occasion de la Journée Internationale des Femmes, des écoles de la région ont participé à un spectacle animé par la Ligue d'Improvisation autour de thématiques choisies par les élèves et axées sur l'égalité des chances. En collaboration avec le Conseil provincial des jeunes, une déclinaison du jeu « Génies en herbe » sera réalisée auprès des jeunes, au cours de l'année scolaire 2004-2005, sur le thème de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Province de Namur

Le premier trimestre a vu le lancement d'un concours inter-scolaire sur le thème de la violence ordinaire, concours qui a rencontré un grand succès auprès des écoles de la région.

Province du Luxembourg

On peut citer une formation sur la violence conjugale qui a eu lieu en mars, en collaboration avec l'ASBL Praxis, qui travaille notamment avec les auteurs de violence. En novembre 2004, une campagne de sensibilisation autour du ruban blanc a été lancée, ainsi qu'un concours d'idées auprès des écoles.

¹⁷ Ce n'était pas encore le cas lors de la rédaction de ce rapport.

Province du Hainaut

Parmi les projets réalisés, on notera les animations autour de la sensibilisation à la violence réalisées dans plusieurs écoles de la région (Leuze, Ath, Tournai), et le concours lancé auprès des classes d'art plastique pour la réalisation de la couverture du livret de la pièce « ça doit se savoir », pièce axée sur l'égalité des chances entre les femmes et les hommes et qui a été présentée à plusieurs centaines d'élèves de l'enseignement secondaire dans la province.

Province de Liège

Dans le cadre de la formation sur l'égalité des chances à destination des mandataires politiques initiée en 2003, et poursuivie en 2004, ce sont près de 60 femmes politiques qui ont pu bénéficier de cette formation. Dans le cadre de la lutte contre les violences, on mentionnera la publication du répertoire des organismes actifs dans ce domaine au sein de la Province de Liège. Enfin, soucieuse de jeter des ponts entre les partenaires locaux et les entités fédérées, les coordinatrices de la Province de Liège ont invité les représentant(e)s des trois niveaux de pouvoir à un « déjeuner-rencontre » au mois de novembre, afin que ceux-ci présentent leurs activités. La Direction de l'Égalité des Chances a eu le plaisir d'y intervenir.

Appel à projets 2004

L'appel à projets 2004 portait sur deux thématiques :

- la lutte contre les violences à l'égard des femmes, avec comme priorité le thème de la violence conjugale (sensibilisation, éducation, formation et prévention) ;
- la prise de décision, avec en filigrane la lutte contre les stéréotypes sexistes, notamment auprès des jeunes, et la promotion d'une participation plus équilibrée des femmes et des hommes aux lieux de décision.

L'intervention de la Communauté française a été fixée à 28.125 EUR, soit 5.625 EUR par province ; ce montant est réparti entre les deux volets. La Direction de l'Égalité des Chances et l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes ont procédé à une sélection rigoureuse des projets déposés par les provinces. Si un projet ne rencontrait pas l'une ou l'autre thématique, il n'était pas retenu, ce qui explique pourquoi les deux volets ne se retrouvent pas systématiquement dans toutes les provinces.

Réalisés entre septembre et décembre 2004, les projets retenus sont au nombre de huit.

Province de Namur

Projet : Fais voir ta formation – Semaine des métiers dans la Province de Namur

Coordonné par la Cellule égalité des chances, ce projet compte 29 organismes de formation partenaires du projet. Durant la « Semaine des métiers du 15 au 20 novembre 2004 », des femmes en recherche d'orientation professionnelle ont pu découvrir des métiers traditionnellement exercés par des hommes, et ce au sein de 15 centres de formation ayant ouvert leurs portes, l'ensemble des partenaires du projet assurant la sensibilisation au sein même de leur structure. Une matinée de sensibilisation a également eu lieu : elle visait notamment les professionnels de la formation, et a permis l'intervention de femmes actives dans des métiers « d'hommes » (maçonne, chauffeuse poids lourds, brigadière forestière, etc.). Objectifs : sensibiliser les femmes à l'approche des filières de formation traditionnellement masculines, et lutter contre les stéréotypes sexistes dans le choix des orientations professionnelles.

Projet : Lutte contre les violences à l'égard des femmes

Porté par l'ASBL *Vent Sauvage* et axé sur la prévention de la violence envers les femmes, ce projet visait, d'une part, la création et la réalisation d'animations ludiques sur ce thème et comportait, d'autre part, quatre séances d'animation à destination des jeunes adolescents du 3^{ème} cycle de l'enseignement secondaire supérieur, quel que soit le type d'enseignement.

Province du Brabant wallon

Projet : Etablissement d'une méthodologie pour la prise en charge policière des femmes victimes de violence dans leur couple

En se basant sur l'analyse du travail déjà effectué dans ce domaine par la police locale de Liège et la Province d'Anvers, le projet poursuit un double objectif : développer, d'une part, avec les acteurs de terrain, la réflexion autour de l'élaboration de ces fiches techniques ; sensibiliser, d'autre part, les chefs de corps et les policiers de la province du Brabant wallon sur cette thématique.

Province du Hainaut

Projet : Formation à la communication non violente (CNV)

Ce projet se présente comme le perfectionnement de la formation théorique à la CNV développée en 2002-2003 au sein de la province. Axée cette fois sur la *pratique* de la CNV, la formation a compté 6 journées d'approfondissement, qui ont permis à une douzaine d'acteurs et actrices de terrain (issu(e)s de centres PMS, de plannings familiaux, etc.) d'intégrer des jeux de rôle sur des situations de violence, de travailler sur l'identification des émotions et des besoins, ou encore de s'essayer à des exercices pratiques sur la colère.

Province de Liège

Double projet sur la thématique relative à la lutte contre les violences envers les femmes

Le premier projet a pour partenaire le Collectif contre les Violences Familiales et l'Exclusion (CVFE) établi à Liège. Fort d'une pratique d'intervention en matière de violence conjugale, le CVFE entend proposer, à travers ce projet, deux types de module de sensibilisation aux enseignant-e-s et/ou au personnel des centres psycho-médico-sociaux de la province. D'une part, une sensibilisation brève à la violence dans les relations conjugales et relations amoureuses adolescentes, comme thème d'une demi-journée pédagogique ; d'autre part, un module de 2 journées de formation sur les mêmes thématiques.

Le second projet porte sur une « *campagne d'affichage 'grand public' en direction des auteurs de violences conjugales* ». Faisant suite à une première campagne d'affiches diffusées en novembre et décembre 2003 sur le seul territoire de la Ville de Liège, l'ASBL *Praxis*, porteur du projet, a souhaité étendre la campagne d'affichage à travers l'ensemble de la province. 3000 affiches ont ainsi été envoyées aux services sociaux, CPAS et administrations communales de la Province.

Projet : Le mandat politique au féminin. Modules de formation destinés aux femmes mandataires et candidates mandataires politiques. Modules d'approfondissement

Destiné aux femmes mandataires politiques qui ont participé aux modules de formation organisés lors de la session de novembre 2003 à mars 2004, ce projet se voulait être un module d'approfondissement. Près de 25 femmes politiques, mandataires ou candidates, ont participé à cette session, qui a abordé des thèmes aussi divers que la prise de parole en public, le management participatif, la communication publicitaire, etc.

Province de Luxembourg

Projet : Module de sensibilisation aux stéréotypes masculins et féminins

Destiné aux élèves de 5^{ème} et 6^{ème} primaire et développé en partenariat avec les Femmes Prévoyantes Socialistes du Luxembourg et le Service Education Santé de la Mutualité socialiste, ce projet vise à faire prendre conscience aux enfants que les inégalités entre hommes et femmes relèvent de constructions sociales pour la plupart, et que des changements peuvent dès lors y être apportés. Deux heures de cours sont prévues pour ce module, qui devrait toucher en moyenne quelques 1.500 élèves dans la province.

Projet : Formation des acteurs locaux à la prévention de la violence conjugale dans les écoles maternelles et primaires

S'adressant à 7 participant(e)s issus de divers organismes sociaux de la province (SOS Viol Arlon, Planning familial de Virton, etc.), ce projet permettra aux travailleurs de terrain de maîtriser les outils pédagogiques utilisés en la matière par le Collectif de la Louvière (l'animatrice de la formation est issue du Collectif). L'objectif étant que ces derniers puissent opérer eux-mêmes la sensibilisation dans les écoles de la province, à partir de janvier 2005.

ALPHABETISATION

De part sa présidence des Comités d'accompagnement du projet cofinancé par le Fonds Social Européen et mené par l'asbl « *Lire et Ecrire* » (***L'essentiel : réflexe Egalité***), la Direction s'implique dans la réalisation d'une politique « Alphabétisation » en Communauté française.

D'autre part, différents projets 'alphabétisation' et 'écrivains publics' sont cofinancés dans le cadre du FSE sur l'exercice 2004 du budget de la Direction. Ceux-ci sont notamment développés dans la ***Charte des Ecrivains publics*** présentée par le Ministre-Président au public en décembre 2003 :

- *ASBL L'encre bleue* : continuation d'un projet pilote de permanence d'écrivains publics visant à apporter l'aide intellectuelle et/ou matérielle nécessaire aux personnes âgées, handicapées moteurs, malvoyants et à tout public peu scolarisé et peu familiarisé aux différents styles épistolaires afin de leur permettre de gérer leurs correspondances.
- *Présence et action culturelle Liège II* : formation de candidats et création de permanences au sein de *l'Espace Ecrivains Publics* – service de proximité gratuit pour la compréhension et la rédaction d'écrits divers, tant privés que publics.

B. GESTION DES SUBVENTIONS

EXPERTISE D'AVIS

Expertise d'avis sur les demandes de subvention transmises directement par le milieu associatif à la Direction ou effectuées à la demande du-de la Ministre :

De nombreuses demandes de subventions arrivent à la Direction de l'Égalité des Chances ou sont transmises pour avis par le cabinet du-de la Ministre-Président-e. Chaque projet présenté est étudié et analysé. Le service veille à remettre dans les meilleurs délais un avis objectif et documenté ainsi qu'une proposition quant au montant de la subvention qui pourrait être accordée.

Afin de faciliter les contacts avec les associations et de leur permettre de présenter au mieux leurs dossiers de demandes de financement, un « *Guide des subventions en égalité des chances en Communauté française* » a été édité et diffusé par la Direction de l'Égalité des Chances en 2002. Ce même guide a été utilisé en 2003 et 2004. Il précise les modalités de recevabilité des demandes de subvention facultatives ainsi que le type de demandes recevables.

Les critères d'analyse des dossiers de demande de subvention utilisés lors de l'étude des dossiers par la Direction sont les suivants :

Adéquation du projet :

- avec les **missions** de la Direction de l'Égalité des Chances, notamment :
 - promouvoir et impulser une dynamique d'Égalité des Chances dans les matières qui sont de la compétence de la Communauté française ;
 - initier des expériences novatrices au service d'une politique concrète de l'Égalité des Chances, notamment par le développement d'outils de promotion, de sensibilisation et de formation.
- avec les **priorités** de la Direction, en fonction des priorités énoncées dans :
 - la Déclaration de politique communautaire
 - l'Exposé général du budget.
- avec les **recommandations européennes et internationales** en matière d'égalité des chances dans le cadre des compétences de la Communauté française.

Faisabilité du projet

- Analyse de l'adéquation des objectifs visés par le projet et des moyens mis en œuvre à sa réalisation (délais, moyens financiers, ressources humaines, etc.).

Critères complémentaires :

- aspect innovant ;
- capacité à toucher le public-cible ;
- possibilité de transfert du concept ou de la méthodologie du projet (aspect « pilote » du projet) ;
- pertinence et originalité ;
- constitution d'une expérience par rapport au fonctionnement normal de l'organisation demanderesse ;
- répartition de la zone d'action géographique du projet.

D'autre part, il est tenu compte des avis remis par l'Inspection des Finances sur les projets de subventionnement, qui leur ont été présentés en 2003 et 2004, et pour lesquels certaines remarques ressortent fréquemment :

- Le sous-subventionnement de certains projets : au vu du budget prévisionnel, l'association devra puiser dans ses fonds propres et/ou solliciter une intervention complémentaire auprès d'autres bailleurs de fonds afin de pouvoir financer l'action à soutenir ;
- La nécessité d'assurer, à tout le moins au niveau de la Communauté française, une coordination du contrôle de l'utilisation des subventions octroyées par les différents bailleurs de fonds ;
- La nécessité de veiller à ce que les actions soutenues produisent leurs effets sur l'ensemble du territoire de la Communauté française, sauf à démontrer que les régions concernées souffrent d'avantage du phénomène pour lequel la subvention est octroyée ;
- L'élaboration d'un cadre juridique spécifique -réglementation organique, idéalement par voie décrétole- lorsque l'intention est de pérenniser le soutien financier de la Communauté française à des actions considérées comme d'intérêt général (notamment en ce qui concerne les projets « Ecrivains publics »¹⁸ et les projets liés à l'analphabétisme).

De manière générale et notamment dans un souci de transparence, l'Inspection des finances recommande que l'ensemble des critères d'octroi des interventions en égalité des chances soient repris dans une réglementation organique.

Lors du dernier trimestre 2004, la Direction de l'Égalité des Chances a travaillé sur différentes propositions en matière de cadre d'octroi des subventions en Égalité des Chances. Ces propositions seront présentées à la Ministre en charge de l'Égalité des Chances durant le premier trimestre 2005.

¹⁸ CF. avis référencé JMB/gl/776/734 du 12.06.03.

SUIVI ET ANALYSE DES PROJETS SUBVENTIONNES

Un suivi administratif et financier de chaque projet est effectué : étude du dossier, avis et proposition sur le fond et sur la forme du projet, suivi administratif, rédaction de l'arrêté de subvention, suivi du bon déroulement du projet, gestion et transmission des pièces comptables, etc.

La Direction apporte également son expertise dans la réalisation et le contenu des projets ; que cela soit de sa propre initiative ou à la demande des promoteurs.

Types de projets subventionnés :

Durant l'exercice budgétaire 2004, 77 dossiers de demande de subvention -hors cofinancements FSE- ont été introduits à la Direction de l'Égalité des Chances, soit directement par les organismes demandeurs soit via le Cabinet du/de la Ministre-Président-e.

Sur ces 77 demandes de subvention, 59 ont été traitées en vue d'un financement sur l'AB 33.06.32¹⁹ de la Direction de l'Égalité des Chances. Parmi les 18 demandes restantes, 4 ont été abandonnées en cours d'élaboration par les promoteurs, 4 ont été financées par un autre service et/ou une autre allocation budgétaire ne relevant pas de la Direction de l'Égalité des Chances, 2 n'étaient pas des demandes de subvention, 2 ont été financées sur l'AB 12.30.32 et 6 ont été reportées sur l'exercice budgétaire 2005.

A ces 59 dossiers retenus pour l'analyse qui suit, il faut ajouter les 8 dossiers co-financés par le Fonds Social Européen, qui prennent une part importante du budget de la Direction de l'Égalité des Chances.

Ces 67 projets peuvent être classés en ***4 grandes catégories*** :

- Égalité entre les hommes et les femmes
- Interculturalité
- Inclusion sociale
- Divers

Sur 67 dossiers reçus, 29 projets ont bénéficié d'une subvention (soit 43% des dossiers reçus). Ils sont répartis dans les 4 catégories de la manière suivante :

- 18 projets relatifs à l'égalité hommes/femmes soit 62 % des projets financés
- 3 projets relatifs à l'interculturalité soit 10% des projets financés
- 7 projets relatifs à l'inclusion sociale soit 24% des projets financés
- 1 projet « divers »²⁰ soit 3% des projets financés

Plus de 60% des projets soutenus financièrement relèvent de l'égalité hommes/femmes.

¹⁹ D.O.11 – AB 33.06.32 : Subventions à des associations et organisations développant une activité dans le domaine de l'égalité des chances en Communauté Wallonie-Bruxelles

²⁰ La catégorie « Divers » reprend, par exemple, des projets relatifs à HoLeBi, l'enfance, etc.

57% des dossiers introduits n'ont pas bénéficié d'une subvention pour les raisons suivantes :

- ne relèvent pas des compétences de la Communauté française et/ou de la Direction de l'Égalité des Chances ;
- sont dans un état de réalisation avancé ;
- avis défavorable de l'Inspection des Finances.

Ces 38 dossiers n'ayant pas bénéficié d'une subvention se répartissent dans les 4 catégories de la manière suivante :

- 13 projets relatifs à l'égalité hommes/femmes soit 34% des projets non financés
- 8 projets relatifs à l'interculturalité soit 21% des projets non financés
- 8 projets relatifs à l'inclusion sociale soit 21% des projets non financés
- 9 projets « divers » soit 24 % des projets non financés

Plus de deux tiers des projets non soutenus financièrement relèvent de l'Interculturalité, de l'Inclusion sociale et autres thématiques.

Répartition budgétaire des subventions :

Le budget de l'AB 33.06.32 de la Direction de l'Égalité des Chances est destiné à octroyer des subventions à des associations et organisations développant une activité dans le domaine de l'égalité des chances en Communauté Wallonie-Bruxelles.

Pour l'exercice budgétaire 2004, ce budget s'élevait à 402.000 EUR après réajustement budgétaire :

- 391.226 EUR ont été octroyés à des organismes développant une activité dans le domaine de l'égalité des chances en Communauté Wallonie-Bruxelles, y compris pour des projets menés en interculturalité et en inclusion sociale.
- 10.774 EUR, soit 3% du budget global, n'ont pas été octroyés.

Les projets co-financés par le FSE représentent à eux seuls 50% du budget de l'AB 33.06.32 (200.500 EUR pour huit projets).

Budget octroyé pour des projets relatifs à l'égalité hommes / femmes :

Les projets en égalité hommes/femmes représentent près de 46% (31 dossiers) des demandes de financement (67 dossiers).

Parmi ceux-ci, 18 projets ont été financés (soit 58 % des projets présentés en égalité h/f) et 13 projets n'ont pas été soutenus (soit 42% des projets présentés en égalité h/f).

Par ailleurs, le budget alloué à ces 18 projets s'élève à un montant global de 262.051 EUR.

Près de 60% des projets présentés en égalité hommes/femmes sont soutenus financièrement et représentent 65% des crédits de l'AB 33.06.32 sur l'exercice budgétaire 2004.

Les dossiers de subvention relatifs à l'égalité hommes/femmes peuvent être subdivisés en sous-catégories :

▪ ***Lutte contre les violences à l'égard des femmes***

4 projets financés pour un montant global de 50.161 EUR, soit 12% du budget de l'AB 33.06.32
2 projets non financés (hors délais et non constitué en ASBL)

▪ ***Lutte contre les stéréotypes sexistes***

3 projets financés pour un montant global de 20.323 EUR, soit 5% du budget de l'AB 33.06.32
2 projets non financés (hors délais et hors compétence)

▪ ***Promotion de la participation à la prise de décision***

2 projets financés pour un montant global de 14.700 EUR, soit 4% du budget de l'AB 33.06.32

▪ ***Promotion de l'Histoire de la femme***

1 projet financé pour un montant global de 24 227 EUR, soit 6% du budget de l'AB 33.06.32
1 projet non soutenu (refus de l'IF)

▪ ***Femmes et immigration***

2 projets financés pour un montant global de 25 640 EUR, soit 6% du budget de l'AB 33.06.32
2 projets non financés (non abouti et décision ministérielle)

▪ ***Conciliation vie privée et vie professionnelle***

1 projets financé pour un montant global de 2.500 EUR soit 0.6% du budget de l'AB 33.06.32
1 projet refusé (refus de l'IF)

▪ ***Insertion socio-professionnelle des femmes***

4 projets financés pour un montant global de 64.500 EUR soit 16% du budget de l'AB 33.06.32

▪ ***Autre***

1 projet financé pour un montant global de 60.000 EUR, soit 15% du budget de l'AB 33.06.32
5 projets non soutenus (hors compétence)

Budget octroyé pour des projets relatifs à l'interculturalité :

Les projets relatifs à l'interculturalité représentent 16% (11 projets) des demandes de financement. Parmi ceux-ci, 3 projets ont été financés (soit 27% des projets présentés en interculturalité) et 8 projets (soit 73% des projets présentés en interculturalité) n'ont pas été soutenus.

Trois-quarts des projets en interculturalité reçus ne sont pas soutenus financièrement.

Par ailleurs, le budget alloué à ces 3 projets s'élève à un montant global de 20.675 EUR soit 5% des crédits de l'AB 33.06.32 de l'exercice budgétaire 2004.

10% des projets soutenus financièrement relèvent de l'interculturalité et bénéficient de 5% du budget de l'AB 33.06.32.

Budget octroyé pour des projets relatifs à l'inclusion sociale :

Les projets relatifs à l'inclusion sociale représentent 22% (15 projets) des demandes de financement. Parmi ceux-ci, 7 projets ont été financés (soit 47% des projets en inclusion sociale et 8 projets n'ont pas été soutenus (soit 53% des projets en inclusion sociale).

La moitié des projets en inclusion sociale reçus ne sont pas soutenus financièrement.

Par ailleurs, le budget alloué à ces 7 projets s'élève à un montant global de 107.500 EUR soit 26% des crédits de l'AB 33.06.32 de l'exercice budgétaire 2004.

25% des projets soutenus financièrement relèvent de l'Inclusion sociale et bénéficient de 20% du budget de l'AB 33.06.32

Budget octroyé pour des projets « Divers » :

Les projets « divers » ne relèvent ni de l'égalité homme/femme, ni de l'interculturalité, ni de l'inclusion sociale et représentent 15% des demandes de financement (10 projets). Un seul projet a été financé (soit 10% des projets « divers » présentés).

Le budget alloué au seul projet soutenu s'élève à un montant global de 1.000 EUR, soit 0.25% des crédits de l'AB 33.06.32 de l'exercice budgétaire 2004.

Les projets « divers » soumis ne sont pas soutenus financièrement.

Pour le *triennum* 2004-2006, huit projets sont cofinancés par le Fonds Social Européen pour un montant global de 200.500 EUR, soit 50% du budget de l'AB 33.06.32 sur l'exercice 2004.

Les montants planifiés pour ces huit mêmes projets durant les deux années à venir sont :

- 197.500 EUR sur l'exercice 2005 ;
- 133.040 EUR sur l'exercice 2006.

Description des projets :

Asbl Flora : Projet « Gender consulting » – Services de consultance visant l'amélioration de l'efficacité des actions de formation-insertion par la prise en compte de la dimension du genre et de l'égalité des chances.

Asbl Lire et Ecrire : Projet « l'Essentiel : Réflexe-Egalité ».

Asbl Interface 3 : Projet d'actions de sensibilisation des femmes à la diversification des choix professionnels dans les métiers liés aux nouvelles technologies de l'information.

Asbl Laboratoire d'Ergologie : Projet « Restart » - Bilans de compétence pour les femmes inoccupées depuis un an au moins, en ce compris un travail d'amélioration de l'estime de soi, en vue d'une entrée en formation qualifiante ou en vue d'une aide à la recherche d'emploi.

ASBL L'encre bleue : continuation d'un projet pilote de permanence d'écrivains publics visant à apporter l'aide intellectuelle et/ou matérielle nécessaire aux personnes âgées, handicapées moteurs, malvoyants et à tout public peu scolarisé et peu familiarisé aux différents styles épistolaires afin de leur permettre de gérer leurs correspondances.

Présence et Action Culturelle Liège II : formation de candidats et création de permanences au sein de *l'Espace Ecrivains Publics* – service de proximité gratuit pour la compréhension et la rédaction d'écrits divers, tant privés que publics.

Asbl Form'Emploi : Projet Féminin PME – formation de femmes à l'entrepreneuriat.

Administration communale de Verviers : Projet « Défis Vesdre » - Promotion de l'égalité des chances à travers différentes activités développées par la Maison de l'égalité des chances de Verviers.

C. TRAVAUX D'EXPERTISE ET COMPETENCE D'AVIS

Dans le cadre de ses compétences, le service est fréquemment interpellé pour remettre un avis d'expertise sur les matières relatives à l'égalité des chances.

Le service est également interpellé pour participer et/ou collaborer à l'élaboration de différents programmes ou politiques, en tant qu'expert ou en tant que représentant de la Communauté française.

Ces demandes émanent le plus souvent :

- Du/de la Ministre-Président-e de la Communauté française, en charge de l'Egalité des Chances, ou d'un-e autre membre du Gouvernement
- Du CGRI
- Du Ministère des Affaires étrangères
- De l'Institut pour l'Egalité des Femmes et des hommes
- Du Conseil de l'Europe
- De l'Union européenne
- Des Nations Unies

Et aussi : du monde associatif, d'organismes de formation, d'universités, d'étudiant(e)s, d'enseignant(e)s, de particuliers, de fonctionnaires, de collègues, d'organismes de recherche belges et/ou étrangers, de journalistes, ...

Durant 2004, les principaux travaux ont été réalisés sur les matières suivantes :

Au niveau de la Communauté française :

Plan stratégique pour la Coordination des politiques de promotion de l'égalité hommes-femmes, de l'interculturalité et de l'inclusion sociale

Durant le dernier trimestre 2004, la Direction de l'Egalité des Chances a collaboré au groupe de travail mis sur pied à la demande de la Ministre-Présidente en vue de l'élaboration de ce plan stratégique qui accorde une part importante à l'égalité hommes-femmes, notamment dans les secteurs suivants :

- l'audiovisuel et les médias,
- la lutte contre la violence entre partenaires,
- l'enseignement,
- la promotion des études et de la recherche sur le genre,
- la mise en place d'un système interne et cohérent de statistiques désagrégées par sexe
- la mise en place d'un système d'évaluation des politiques au regard de l'objectif d'égalité hommes-femmes.

Plan d'action relatif aux droits de l'enfant

En novembre 2003, à la demande de l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse, la Direction de l'Égalité des Chances avait déjà remis un premier avis sur les propositions thématiques en vue de la rédaction du plan d'action national consacré aux enfants, dans le cadre de sa participation au groupe permanent de suivi de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (groupe permanent CIDE).

En mai 2004, le projet de plan d'action a été présenté à la société civile, et suite à cette nouvelle version du projet, le groupe permanent CIDE a émis de nouvelles propositions sur ce projet.

La Direction de l'Égalité des Chances a dès lors complété, à travers sa contribution, les points portant sur la promotion de la santé (prévention des grossesses non désirées chez les jeunes filles), la prévention de la violence dans les relations amoureuses chez les jeunes (présentation de la campagne de sensibilisation «*Je t'aime. La violence nuit gravement à l'amour*») et les mesures de protection concernant les médias (éducation aux stéréotypes sexistes véhiculés dans les médias).

Le projet de plan remanié est actuellement à la relecture du Ministère de la Justice, la version finale sera envoyée dès réception aux membres du groupe permanent CIDE.

Questions de vieillissement à Bruxelles et en Wallonie

Depuis mars 2004, la Direction de l'Égalité des Chances s'est associée, à la demande du CGRI, aux travaux du groupe permanent de travail de suivi des questions de vieillissement dans le cadre multilatéral. Y participent également différents services de la Cocof, de la Communauté française et de la Région wallonne.

Comité d'accompagnement du projet de l'ASBL Magenta

L'ASBL Magenta a pour objet principal la diversité des orientations sexuelles et les questions de genre à l'école.

Depuis 2003, elle mène un projet de promotion à la santé lié à ces questions. Il s'agit d'initier un nouveau paradigme en matière de lutte contre le VIH et le suicide (principalement chez les jeunes) en formant les animateurs d'éducation «*Vie sexuelle et affective*» et les différents intervenants (enseignant-e-s, PMS, associations, etc.).

Ce projet consiste en la conceptualisation d'un module de formation initiale et continuée des intervenants à la déconstruction des stéréotypes de sexe, de genre et de sexualités et ce, afin que les interventions soient plus adaptées et efficaces.

Dans ce cadre, et à la demande de l'ASBL, il a été constitué un Comité d'accompagnement dont font partie plusieurs associations, trois fédérations de planning familial, l'observatoire du sida et des sexualités, l'école de santé publique, la Direction de l'Égalité des Chances, etc.

Au niveau national :

Politique locale d'égalité des chances entre les hommes et les femmes

La Direction est un des opérateurs de cette politique. Dans ce cadre, elle collabore activement à son élaboration. Elle veille également, en collaboration avec le fédéral et la Région wallonne, au suivi des activités réalisées par les coordinatrices provinciales et des actions menées dans le cadre des appels à projets.

Plan d'action national de lutte contre la violence conjugale 2004-2007

La Direction a participé à la journée d'étude qui a été organisée par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes le 3 décembre 2004 afin de déterminer une définition de la violence entre partenaires. D'autre part, la Direction a également été sollicitée en vue de préparer les contributions de la Communauté française au PAN. Cette contribution a été transmise en décembre 2004 à la Minsitire-Présidente en charge de l'Egalité des Chances.

Au niveau européen :

Conseil de l'Europe

La responsable de la Direction est membre du Comité Directeur pour l'Egalité des Chances (CDEG). Dans ce cadre, la Direction représente la Communauté française, participe aux réunions du Comité (deux réunions annuelles), propose son expertise ou vise à obtenir la désignation de plusieurs expert(e)s de la Communauté française sur des matières spécifiques.

Ainsi, en 2004, la Communauté française a soumis, et vu accepter, la candidature de Monsieur Vincent Libert, Président de l'asbl PRAXIS dans le cadre de la ***Réunion de spécialistes européens sur le traitement thérapeutique des hommes violents*** organisée au titre du suivi du séminaire sur les *Mesures relatives aux hommes auteurs de violence au sein de la famille*, conjointement avec le Projet intégré 2 « Réponses à la violence quotidienne dans une société démocratique » qui s'est tenue au cours du second semestre de l'année 2004 (18-19 novembre).

D'autre part, la candidature de Madame Simone Susskind a été soumise en vue de sa participation en tant qu'experte au ***Groupe de spécialistes sur le rôle des femmes et des hommes dans la prévention et la résolution des conflits et la consolidation de la paix***. Cette candidature ayant été acceptée, Madame Susskind participera aux travaux de ce groupe chargé d'établir une recommandation en la matière au sein du Conseil de l'Europe.

Initiative communautaire Interreg III A

Depuis maintenant trois années consécutives, la Direction de l'Égalité des Chances réalise un travail d'expertise en terme d'impact sur l'égalité des chances des projets européens Interreg III. En regard des dispositions européennes en vigueur, ces projets doivent en effet intégrer deux dimensions dans leur approche : celle de l'égalité des chances entre hommes et femmes, et celle du développement durable.

Très concrètement, la Direction de l'Égalité des Chances reçoit, tout au long de l'année, des projets Interreg insérés dans un processus de sélection. L'avis portant sur l'impact en terme d'égalité des chances n'est pas contraignant, mais est évalué par le Comité de Pilotage – qui opère la sélection – comme un élément favorable ou au contraire défavorable, qui complète l'évaluation générale portée au projet.

En 2004, ce sont quelques **87 avis** qui ont été remis par notre service. Il faut rappeler que ce travail d'expertise relève normalement de la Région wallonne ; cependant, faute de structure administrative adéquate au niveau régional, c'est la Direction de l'Égalité des Chances qui a été désignée pour réaliser cette tâche.

Ce « transfert de compétences » se ressent par ailleurs dans les thématiques abordées : la très grande majorité des projets concerne en effet des matières relevant des compétences régionales, et plus particulièrement : le développement économique (assistance technologique, échange de savoir-faire, appui aux entreprises, etc.), la formation, la mobilité, l'agriculture ou encore le tourisme. Très peu de projets ont pour objet des thématiques en lien avec les compétences communautaires, et cette situation de fait ne permet pas à la Direction de l'Égalité des Chances de recueillir le fruit de cette expertise dans le cadre des missions qui lui sont allouées.

Enfin, signalons que certains projets reçus cette année entraient dans leur 2^{ème} phase et ont donc bénéficié, lors de la 1^{ère} phase, de l'avis de la Direction de l'Égalité des Chances, généralement au cours de l'année 2002. Il est important de signaler que les avis formulés par la Direction de l'Égalité des Chances ne sont pas souvent pris en considération par les promoteurs. Il y aura lieu d'insister auprès des responsables sur cette situation.

Commission européenne

- Suivi des différents travaux relatifs à la société de la connaissance : Stratégie de Lisbonne, e-Europe – Une société de l'information pour tous, e-Learning – Construire des ponts entre les nouvelles technologies de communication.
- Stratégie-cadre communautaire en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (2001-2005) : suivi des travaux.

Au niveau international :

Nations Unies

- Dans le cadre du suivi de la Conférence internationale sur les femmes qui s'est tenue à Pékin en 1995 :
 - Suivi de la 48^{ème} session de la Commission sur le Statut de la femme (CSW) des Nations Unies qui s'est tenue à New York du 1^{er} au 12 mars 2004
 - Suivi de la Réunion préparatoire régionale de la CEE pour l'examen décennal de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing organisée par la Commission Economique pour l'Europe (UNECE) à Genève les 14-15 décembre 2004
 - Préparation à la session spéciale Pékin+10 qui aura lieu à New York du 28 février au 11 mars 2005 dans le cadre de la 49^{ème} session de la Commission sur le Statut de la femme.
- Suivi des travaux de la Commission Population et développement (Suivi de la Conférence du Caire de 1994)
- Suivi du CEDAW (Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes).

Commissions mixtes Wallonie/ Bruxelles :

Tunisie

Suite à une mission de reconnaissance en Tunisie en février 2003, différentes collaborations ont été envisagées entre la Tunisie et la Communauté française ; à ce jour, le projet d'organisation d'une *semaine de la Femme Tunisienne* en Communauté française, en principe suivi par la partie tunisienne, attend une réponse de nos partenaires.

Chili

Remise d'avis, suivi et préparation de la visite de la partie chilienne (prévue en février 2005) relative au projet « *Famille, violence intrafamiliale et participation économique et politique des femmes* » mené dans le cadre de l'accord bilatéral avec le Chili et ayant comme objectifs :

- l'intervention sociale au niveau de la famille et de la violence intrafamiliale ;
- l'amélioration de la formation spécialisée des professionnels qui interviennent dans ces domaines de l'action sociale ;
- la participation économique et politique des femmes ;
- l'information et la diffusion dans les différents secteurs de la société civile sur la question de la violence et de ses effets sur les relations sociales et sur le développement intégral des personnes.

Jura

Dans le cadre de la IXème Session de la Commission mixte permanente, chargée de l'application de l'Accord de coopération conclu entre la République et Canton du Jura et la Communauté française de Belgique, a eu lieu une rencontre entre la Direction de l'Egalité des Chances et Madame Karine Marti Gigon, cheffe du Service de l'Egalité du Canton du Jura (Bruxelles, les 29 et 30 novembre 2004).

Les deux parties ont présenté leur service respectif et échangé différents documents. Une rencontre avec différentes personnes ressources issues du milieu associatif a également été organisée. Les deux parties ont convenu de l'organisation en 2005 de deux missions d'expert-e-s en vue de définir les modalités d'action concrète communes.

D. COORDINATION POUR L'EGALITE DES CHANCES

Pour rappel, la Coordination pour l'égalité des chances, présidée par la Direction de l'Égalité des Chances qui en assure également le secrétariat, a été instituée par arrêté en avril 2002.²¹ Elle a effectivement été mise en place et a débuté ses travaux en février 2003.

La Coordination pour l'égalité des chances est composée initialement :

- de deux agent(e)s par Administration générale du Ministère de la Communauté française, désigné(e)s sur base volontaire par la ou le Fonctionnaire général(e) concerné(e);
- de deux agent(e)s pour chacun des organismes d'intérêt public visés à l'article 1er du présent arrêté, désigné(e)s sur base volontaire par la ou le Fonctionnaire dirigeant(e) compétent(e) en matière de personnel de l'organisme;
- de deux agent(e)s de la ou du Secrétaire général(e) du Ministère de la Communauté française, désigné(e)s sur base volontaire par la ou le Secrétaire général(e) du Ministère de la Communauté française.

L'arrêté du 3 décembre 2003 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 avril instaure une suppléance : « Chaque membre effectif a un(e) suppléant(e) qui la/le remplace en cas d'absence. ».

La Coordination a pour missions de :

- ◆ formuler des **avis** sur toutes questions afférentes à l'égalité des chances, d'initiative ou à la demande de tout membre du Gouvernement de la Communauté française.
- ◆ d'élaborer un **plan de promotion de l'égalité des chances** comprenant deux volets :
 - Premier volet : Etat des lieux pour chacune des compétences dévolues à la Communauté française
 - Second volet : Liste de propositions d'actions destinées à promouvoir l'égalité des chances dans le cadre de chacune des compétences de la Communauté française.

Le **Plan de promotion de l'égalité des chances** a été finalisé et présenté au Ministre ayant l'Égalité des Chances dans ses attributions fin février 2004. Le Plan a également été représenté à la nouvelle ministre en charge de cette compétence en août 2004. Celle-ci a marqué son soutien au travail réalisé par la Coordination pour l'égalité des chances.

La Coordination a également présenté son **avis n°1 du 22 juin 2004 sur la diffusion des travaux de la Coordination**. Celui-ci était accompagné d'une proposition de modification de l'arrêté du Gouvernement du 18 avril 2002 dans le but de garantir au Plan de promotion une large diffusion.

²¹ Cf. Arrêté du Gouvernement du 18 avril 2002 instituant une Coordination pour l'égalité des chances commune au Ministère de la Communauté française et aux organismes d'intérêt public de la Communauté française (MB 07.05.2002)

L'avis n°1 et la proposition d'arrêté sont encore en cours d'étude au cabinet de la Ministre à la rédaction de ce rapport.

Depuis septembre 2004, la Coordination travaille sur la question des *indicateurs statistiques relatifs à l'égalité hommes-femmes* et sur la pratique de la récolte systématique des données en Communauté française.

E. UN LIEU DE RESSOURCES ET DE SOUTIEN

Les contacts :

La Direction de l'Égalité des Chances, grâce à son réseau de correspondant(e)s et à sa politique d'échanges de documents, ainsi qu'au travers de ses mandats officiels, veille à favoriser les contacts entre institutions, associations et/ou personnes poursuivant des objectifs similaires. Elle conseille et oriente ses partenaires et si nécessaire effectue des recherches spécifiques.

Ainsi, de nombreux partenaires privés, institutionnels ou associatifs, tant de la Communauté française que belges, européens, internationaux ou de la Francophonie, consultent le service à différentes fins : recherche de documentation, identification des collaborations institutionnelles adéquates, aide à la définition de projets, recherche de partenariats et co-réalisation de projets.

Le service dispose donc de diverses bases de données alimentées au fil des mois telles que « Plannings familiaux », « Centres culturels », « Associations d'éducation permanente », « Centres de promotion à la santé », etc. équivalentes à plus de 1500 correspondants.

Le centre de documentation :

Le service a également mis sur pied et structuré un centre de documentation constituant une référence en termes de ressources documentaires spécifiques à disposition du public.

De nombreux étudiants s'adressent à la Direction afin d'obtenir de l'aide en matière de recherche en vue de réaliser leurs travaux de fin d'études. Ceux-ci reçoivent la documentation souhaitée sur simple demande. Plus d'une centaine de personnes ont pu être aidées dans ce cadre par la constitution de dossiers spécialement établis à leur attention. Toutefois, si la demande est un peu plus complexe, ces étudiants sont invités à prendre rendez-vous avec un des membres du service afin d'aiguiller la recherche. Ils ont également accès à diverses informations disponibles sur le site Internet du service.

Les plaintes en matière d' « égalité des chances » :

Le terme « égalité des chances » couvrant des domaines assez vastes, le service reçoit assez régulièrement des plaintes de toutes origines et tous objets confondus. La Direction de l'Égalité des Chances, n'ayant pas de compétence juridique, réoriente le plaignant vers le service et la personne adéquats tels le *Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme*, l'*Institut pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, le *Service du Médiateur de la Communauté française*, etc.

Exemples de plaintes reçues à la Direction de l'Égalité des Chances du Ministère de la Communauté française : discrimination à l'embauche, discrimination raciale, etc.

Dès 2005, la Direction de l'Égalité des Chances répertoriera de manière précise et systématique toute plainte et demande d'information / documentation reçue. Une fiche reprenant tous les

détails utiles ainsi que l'aiguillage fourni sera à chaque fois dûment complétée. Le service pourra ainsi évaluer les demandes du public en la matière.

Les diffusions d'informations par mailings :

Enfin, chaque document (livre, article, brochure, information sur des recherches, courant d'idées, rapport, appel d'offre, offre d'emploi) reçu ou commandé par le service fait l'objet d'une analyse et d'une évaluation afin de décider de l'ampleur de la diffusion.

Régulièrement, le service aide également des associations à la diffusion de leurs travaux et réflexions.

Ainsi, en 2004, outre la diffusion ponctuelle d'annonces de manifestations diverses, les diffusions suivantes ont été réalisées :

Janvier 2004

- Diffusion auprès des directeurs de l'enseignement secondaire des régions de Bruxelles-Capitale, Liège et Charleroi du questionnaire relatif à la recherche « Le mariage, un choix pour la vie ? » en vue de la recherche sur les mariages forcés commandée par la Direction de l'Egalité des Chances
- Diffusion du formulaire relatif à la préparation de l'Agenda des activités du 08 mars 2004 édité par la Direction de l'Egalité des Chances.

Février 2004

- Diffusion du guide *Prix international d'alphabétisation UNESCO* - Appel à candidatures relatif aux prix internationaux d'alphabétisation à pourvoir.
- Diffusion de l'Agenda des activités du 08 mars 2004 édité par la Direction de l'Egalité des Chances.

Mars 2004

- Diffusion du manuel pédagogique « *Femmes/Hommes dans le monde* » réalisé par la Direction de l'Egalité des Chances en collaboration avec l'asbl *Le Monde selon les femmes*.

Avril 2004

- Alerte de financement dans les domaines Emploi, Santé, Social émise par la Commission européenne dans le cadre du *Programme de stratégie communautaire en matière d'égalité entre les femmes et les hommes*. – thème : Favoriser l'évolution des rôles des hommes et des femmes et éliminer les stéréotypes sexistes.
- Appel à propositions : Actions nationales de sensibilisation à l'inclusion sociale.
- Evaluation du manuel pédagogique « *Ensemble... Offrons un avenir à l'égalité* » réalisé par la Direction de l'Egalité des Chances.

Juillet 2004

- Prix de l'Université des Femmes 2005 : Appel à candidatures
- Vade mecum « *Regard pluriel sur la maltraitance des enfants?* ».

Septembre 2004

- Diffusion à la demande du CGRI : Invitation à la manifestation ALAFIA du lundi 04 octobre au cabinet de Madame la Ministre-Présidente Marie Arena

Octobre 2004

- Diffusion du Faits & Gestes numéro 12 « *Les études et les carrières scientifiques au féminin* » et de l'invitation à la journée d'études « *Les femmes et les professions scientifiques : les femmes dans la recherche. Diplômes universitaires et accès à l'emploi* » organisée par l'ULB dans le cadre du projet de recherche-action Newtonia 2 cofinancé par la Direction de l'Egalité des Chances.

Novembre 2004

- Diffusion des brochures et des affiches relatives à la campagne « *Je t'aime, La violence nuit gravement à l'amour* » réalisée par la Direction de l'Egalité des Chances

Décembre 2004

- Invitation au colloque du 21 janvier 2005 « *Mariage subi, mariage choisi ?* » organisé par la Direction de l'Egalité des Chances et le Service de la Recherche du Ministère de la Communauté française et envoi du Faits et Gestes n°15 « *Mariage subi, mariage choisi ?* ».
- Invitation à la Journée d'étude "*En quoi la réflexion sur le genre peut-elle contribuer à la qualité de l'enseignement ?*" du 27 janvier 2005 à Mons.

Newsletters :

Avril 2004

- Appel à propositions : Information et sensibilisation concernant le processus d'inclusion sociale
- Deuxième appel à propositions EQUAL en Belgique portant sur différentes thématiques : accès au marché de l'emploi, lutte contre le racisme et la xénophobie, économie sociale, lutte contre le trafic des être humains, etc.

Octobre 2004

- Campagne de sensibilisation à la violence « *Je t'aime, La violence nuit gravement à l'amour* ».
- Appel à propositions VP/2004/018 de la DG Emploi : *Promouvoir le rôle et le comportement des hommes et des pères en liaison avec la conciliation entre la vie professionnelle et privée*

Soutien aux diffusions des associations partenaires :

Mars 2004 :

- Diffusion d'informations relatives à une campagne mondiale d'action et de sensibilisation contre les violences faites aux femmes – Amnesty International
- Diffusion du numéro 88 de *Chronique Féministe* : « Comment (re)faire la ville : un atout de l'émancipation des femmes » - Université des Femmes

Mai 2004

- Diffusion de la brochure « Même les hétéros peuvent subir de l'homophobie au travail » réalisée par l'asbl *Magenta*

Octobre 2004

- Diffusion du numéro 89-90 du *Chronique Féministe* "L'emploi crée l'emploi" – Université des Femmes
- Diffusion du numéro 12 de la revue *PALABRAS* du « Monde selon les femmes ».

Le site Internet de la Direction de l'Égalité des Chances :

Si l'année 2003 a permis de refonder complètement le site Internet de la Direction de l'Égalité des Chances (nouvelle présentation, nouvelle structure, développement du contenu), l'année 2004 a permis de tester les fonctionnalités du site et d'entrer dans une « routine » de son utilisation.

Le site présente ainsi le service et les différentes campagnes menées, les documents disponibles au Centre de documentation, les différentes actualités en matière d'égalité des chances, etc. Il présente également le résultat des principales études financées et permet de télécharger un grand nombre de documents (brochures, affiches, etc.).

L'ensemble est présenté par thématique (enseignement, participation à la prise de décision politique, lutte contre la violence, alphabétisation, etc.) et renvoie à une sélection de liens pour chaque matière.

Une base de données des contacts intéressés par les activités, diffusions et publications de la Direction a été incluse dans le site, permettant ainsi de diffuser directement l'information à partir du site, notamment sous la forme de 'Newsletters' et remplace progressivement l'ancien fichier du service.

The screenshot shows a web browser window with the address <http://www.egalite.cfwb.be/articles.asp?ID=6&siteID=1>. The page header includes the logo of the 'Communauté française de Belgique' and the title 'La Direction de l'Égalité des Chances' with the date '1/7/2005'. A navigation bar contains links for 'Egalité des Chances', 'Brochures', 'Documentation', 'Informations', 'Contact', and 'Actualité/Divers'. The main content area is titled 'La direction de l'Égalité des Chances' and contains the following text:

Pour promouvoir une dynamique d'Égalité des Chances dans les matières qui sont de sa compétence, la Communauté française Wallonie-Bruxelles dispose d'une Direction spécialisée.

La Direction de l'Égalité des Chances dépend directement du Secrétariat général du Ministère de la Communauté française et de la Ministre-Présidente du Gouvernement de la Communauté française Wallonie-Bruxelles en charge de l'Égalité des Chances.

Ses missions sont :

- Promouvoir et impulser une dynamique d'Égalité des Chances dans les matières qui sont de la compétence de la Communauté française;
- Être un lieu de ressources ouvert à l'échange, la réflexion et la création;
- Informer le secteur associatif, être à son écoute, l'aider et le soutenir dans ses recherches et démarches ;
- Initier des expériences novatrices au service d'une politique concrète de l'Égalité des Chances, notamment par le développement d'outils, en Communauté française Wallonie-Bruxelles.

Portant uniquement sur l'égalité des chances entre les hommes et les femmes jusqu'en 1999, les compétences du service sont aujourd'hui élargies à l'égalité des chances au sens large.

La Direction de l'Égalité des Chances du Ministère de la Communauté française travaille dans le cadre des compétences de la Communauté française. Il s'agit des matières personnalisables telles que les différents niveaux et types d'enseignement, l'éducation, la recherche scientifique, la culture (la musique, la danse, les arts de la scène, l'éducation

The sidebar on the right contains an 'info express' section with a heart icon and the text 'La violence nuit gravement à l'amour', and a 'newsletter' section with the text 'entrez votre e-mail' and a search button.

<http://www.egalite.cfwb.be> - egalite@cfwb.be

IV. PERSPECTIVES DE TRAVAIL ET CONCLUSIONS

Au niveau du fonctionnement de la Direction de l'Égalité des Chances :

L'année 2004 a été particulièrement chargée pour la Direction de l'Égalité des Chances. En effet, celle-ci a pu remplir les différentes missions qui lui sont confiées et poursuivre sa « vitesse de croisière », amorcée en 2002 et confirmée en 2003, mais a dû faire face à de nombreuses perturbations en matière de mouvements de personnel.

En effet, outre l'absence temporaire d'une collaboratrice durant son congé de maternité, l'équipe a dû affronter trois changements consécutifs au niveau du secrétariat (départs dans le cadre d'une mutation pour raisons familiales d'une part, et d'un détachement ministériel d'autre part) et un départ non remplacé depuis le mois de mai dans le cadre de la documentation et des diffusions (départ dans le cadre d'une mutation pour raisons familiales remplacé par une personne détachée dans un cabinet ministériel et donc absente à ce poste). Ces différents changements, si ils ont pu être surmontés grâce au travail assidu et à la bonne entente des membres de l'équipe, provoquent une insécurité permanente quant à la capacité de suivi des dossiers.

Au niveau des activités de la Direction de l'Égalité des Chances :

Les travaux de la Direction de l'Égalité des Chances portent principalement sur l'égalité entre hommes et femmes. En effet, si certains dossiers relatifs à des questions d'interculturalité et d'inclusion sociale sont traités, ils le sont de manière à assurer une coordination des différents services fonctionnels compétents au sein du ministère (Enseignement, Culture, Education permanente, etc.). Exceptionnellement (c'est-à-dire lorsque aucun autre service ne peut répondre à la demande), un soutien est apporté par le service. La Direction de l'Égalité des Chances ne dispose en aucun cas des ressources nécessaires à cette fonction.

Ainsi, comme annoncé dans les conclusions et perspectives de son rapport d'activités relatif à l'année 2003, la Direction de l'Égalité des Chances a poursuivi ses activités et travaux en matière de soutien du milieu associatif, d'égalité entre filles et garçons, hommes et femmes, au sein du système éducatif, de lutte contre la violence à l'égard des femmes, de politique locale d'égalité des chances entre hommes et femmes et d'expertise tant au niveau national, qu'europpéen et international.

Le Plan de Promotion de l'égalité des chances a été remis dans les délais et les travaux de la Coordination pour l'égalité des chances se poursuivent.

Projets et perspectives pour 2005

Les travaux et actions initiés et/ou développés en 2004 se poursuivront pour la plus grande partie en 2005, notamment :

- L'égalité entre filles et garçons dans le système éducatif : trajectoires scolaires et universitaires des filles et des garçons, choix des filières, sensibilisation et formation initiale et continuée des enseignant-e-s, lutte contre les stéréotypes ;
- La lutte contre toutes les formes de violences à l'égard des femmes : violences dans les relations amoureuses, mariages forcés ;
- La lutte contre les publicités sexistes et les stéréotypes dans les médias.

- Les travaux de la Coordination pour l'égalité des chances commune au Ministère de la Communauté française et aux organismes d'intérêt public de la Communauté française et suivi ;
- La politique locale d'égalité des chances entre hommes et femmes.

L'année 2005 sera également l'occasion de proposer un cadre précis en matière de financement des projets émanant du secteur associatif et de répertorier les plaintes et demandes du public adressées à la Direction de l'Égalité des Chances.

D'autre part, l'année 2005 sera particulièrement riche en activités internationales puisque, outre les activités menées au niveau du Conseil de l'Europe, la Direction de l'Égalité des Chances participera activement aux travaux menés dans le cadre du Suivi de la Conférence internationale des Femmes (Pékin +10) et de la préparation des réponses de la Belgique au questionnaire du CEDAW prévu pour 2006.

Elle poursuivra également les travaux entamés dans le cadre des accords bilatéraux établis avec le Chili, la République et Canton du Jura et le Québec.

Enfin, la Direction adaptera ses activités aux suites qui seront données aux contributions de la Communauté française au *Plan d'action national de lutte contre la violence conjugale 2004-2007* et au *Plan stratégique pour la Coordination des politiques de promotion de l'égalité hommes-femmes, de l'interculturalité et de l'inclusion sociale* en cours d'élaboration.

V. ANNEXES

1. Activités de la Direction de l'Égalité des Chances – 2004 : Entrées et Sorties
2. Tableau récapitulatif des subventions en Égalité des Chances – AB 33.06.32.– Exercice 2004

**ACTIVITES DE LA DIRECTION DE L'EGALITE DES CHANCES – 2004
ENTREES ET SORTIES**

Chaque jour, la Direction de l'Égalité des chances reçoit un nombre important de courriers de tous types et toutes origines. Le secrétariat du service répertorie chaque courrier et encode les informations y relatives dans un fichier File Maker Pro avant de le dispatcher ou de le traiter.

Ce fichier constitue ainsi un véritable outil de recherche, rapide et efficace, permettant à chacun de retrouver facilement n'importe quel courrier entrant ou sortant et ce, même des années plus tard.

I. Nombre d'entrées : 1 145

1. Notes émanant des cabinets : environ 166

| | |
|--|----|
| - Demandes d'avis sur les dossiers de demande de subvention : | 38 |
| - Demandes diverses (avis sur certains rapports ou documents, ...) : | 2 |
| - Transmissions de documents, ... pour information : | 5 |
| - Octroi / refus de subvention : | 76 |

2. Invitations : environ 96

| | |
|---|---|
| - Commission Genre et Politique | 0 |
| - Interreg : | 7 |
| - Réunion des Services du Secrétariat général : | 8 |
| - Réunions du CDEG : | 2 |
| - Réunions de Coordination provinciale et régionale : | 1 |

3. Demandes de subvention introduites directement par les associations : 48

4. Demandes d'avis sur les dossiers Interreg : 11 (nombre de dossiers : 87)

5. Demandes de diffusion de documents ou d'informations : 6

6. Factures/déclarations de créance : 94

7. Plaintes diverses : 6

8. Demandes de documentation enregistrées : 3

II. Nombre de sorties : 1 017

1. Notes de la Direction aux Cabinets : environ 163
 - Demandes diverses de la Direction : 11
 - Notes d'informations ou de transmis : 17
 - Avis et proposition de la Direction (à HH et MA) sur les dossiers de subvention : 83
 - Réponses aux demandes diverses émanant des différents cabinets : 4
 - Convocations aux comités d'accompagnement pour les projets FSE : 8
2. Demandes de paiement de factures/déclarations de créance : 132
3. Demandes de liquidation de subventions : 59
4. Réponses négatives aux invitations et demande des documents : 10
5. Remises d'avis sur les dossiers Interreg : 11 (nombre de dossiers : 87)
6. Divers avis remis au CGRI : 9
7. Demandes de mission : 3
8. Transmissions des rapports de mission : 3
9. Procès verbaux relatifs au Comité d'accompagnement pour les projets suivants :
 - Newtonia 2 (FSE) : 3
 - Lire et Ecrire (FSE) : 2
 - Centre culturel Omar Khayam (dossier de subvention) : 1
 - Coordination en égalité des chances : 9
 - Manuel pédagogique « La situation des femmes dans le monde » : 1
10. Transmission des plaintes reçues : 6

RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS EN EGALITE DES CHANCES

Exercice 2004 – AB 33.06.32

Le récapitulatif des subventions en égalité des chances se présente de la manière suivante :

Les projets sont classés en *4 grandes catégories* :

Egalité entre les hommes et les femmes :

- Lutte contre les violences à l'égard des femmes
- Lutte contre les stéréotypes sexistes
- Promotion de la participation à la prise de décision
- Promotion de l'Histoire de la femme
- Femmes et immigration
- Conciliation vie privée et vie professionnelle
- Insertion socio-professionnelle des femmes
- Autre

Interculturalité

Inclusion sociale

Divers

Ces catégories sont reprises d'abord pour les projets subventionnés et ensuite pour les projets non subventionnés.

PROJETS SUBVENTIONNES

ÉGALITE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Lutte contre les violences à l'égard des femmes :

Promoteur : ASBL City and Shelter

Projet : CD-Rom et DVD « Mémoire francophone des projets DAPHNE »

Description du projet : Participation de l'association au projet européen « DAPHNE mémoire » qui vise à réaliser trois « outils d'archive » (site Internet, CD-Rom et DVD) présentant les 304 projets²² DAPHNE, relatifs à la violence exercée à l'encontre des femmes, des enfants et des adolescents.

Ces trois supports comprendront notamment :

- Une présentation de tous les projets sélectionnés par le programme DAPHNE depuis la création du programme ;
- Une analyse des projets : statistiques, bilan, impact ;
- Un cahier de recommandations pour l'ensemble des acteurs du secteur ;
- Un recueil d'outils éducatifs et de sensibilisation ;
- Des textes majeurs provenant des institutions internationales et supranationales ;
- Des actes de colloques et de séminaires sur le sujet ;
- Des interviews, des vidéos (sur le DVD) ;
- Des sites téléchargés et accessibles hors ligne.

La contribution de City and Shelter à ce projet porte sur les projets DAPHNE réalisés en Communauté française, sur le recueil de textes législatifs en matière de violence, sur l'accessibilité des textes internationaux en français, sur la présentation en anglais et en allemand des informations relatives à la Communauté française, sur la diffusion, en septembre 2004, du CD-Rom et du DVD aux associations, universités, service de santé et de justice, etc., établis en Communauté française.

Avis de la Direction : favorable (proposition : 6.275 EUR)

Montant de la subvention : 6.275 EUR

Promoteur : ASBL La charge du rhinocéros

Projet : Pièce de théâtre « Les souvenirs de la Dame en noir »

Description du projet : Organisation d'une représentation événementielle et promotionnelle de la pièce de théâtre destinée aux directeurs de théâtre, animateurs culturels, directeurs d'écoles, associations œuvrant dans le domaine de l'égalité des chances, des relations Nord/Sud, des droits de l'homme, etc., susceptibles d'être intéressés par la pièce de théâtre.

Celle-ci est le témoignage d'une Sénégalaise parlant de la condition de la femme en Afrique et évoquant les thèmes tels que les mariages coutumiers et forcés, les mutilations génitales, le viol nuptial, l'exil, l'avortement.

²² De 1997 à 2004.

Avis de la Direction : favorable (proposition : 5.000 EUR)

Montant de la subvention : 5.000 EUR

Promoteur : ASBL La Compagnie Maritime

Projet : Spectacle théâtral : « *Appels en absence* »

Description du projet : Spectacle destiné à débusquer les comportements violents chez les jeunes dès les premiers signes, « *Appels en absence* » a pour public les jeunes des écoles, centres de jeunes, centres culturels, etc. Dans la lignée du théâtre-action, des interventions et des animations sont prévues, afin d'inciter les jeunes au questionnement et à l'analyse des différentes scènes de violence présentées.

Avis de la direction : favorable (proposition : 16.900 EUR)

Montant de la subvention : 15.886 EUR

Promoteur : ASBL Garance

Projet : Campagne d'information et de sensibilisation sur l'autodéfense pour femme comme moyen de prévention de la violence

Description du projet : Campagne utilisant de multiples vecteurs (affichage, cartes, guide, etc.) visant à informer et sensibiliser le grand public à l'autodéfense pour femme et à informer sur les moyens de prévention primaire à la violence à l'égard des femmes. Les services psychosociaux et les médias sont aussi les publics-cibles privilégiés de cette campagne, pouvant jouer le rôle de relais d'information.

Avis de la Direction : favorable (proposition : 23.000 EUR)

Montant de la subvention : 23.000 EUR

Lutte contre les stéréotypes sexistes :

Promoteur : ASBL Traces

Projet : Spectacle « La splendeur des corps perdus »

Description du projet : Projet s'inscrivant dans le cadre de la « Zinneke parade » bruxelloise, organisée le 8 mai 2004 et dont le thème était « Le corps dans la ville ». Par ce projet, l'association souhaitait interroger la place de la différence (d'âge, d'origine, de culture, de condition sociale, de morphologie, etc.) dans la ville. Au-delà de cet objectif général, elle désirait également porter une attention plus particulière à la place des femmes et des enfants dans la ville (espace de jeux, de rencontre, condition de sécurité, etc.). Elle visait également la critique des stéréotypes et de l'uniformisation du corps (particulièrement celui des femmes), mise en parallèle avec l'uniformisation de l'architecture linéaire urbaine.

Avis de la Direction : favorable (proposition : 26.500 EUR)

Montant de la subvention : 5.000 EUR

Promoteur : ASBL Vie féminine

Projet : Campagne de subvention « L'égalité j'adhère »

Description du projet : Organisation d'une campagne de sensibilisation « grand public » à la lutte contre le sexisme « ordinaire quotidien », dans différents lieux (média, rue, famille, sport, travail). Cette campagne vise également à sensibiliser et former les différentes antennes régionales de l'association.

Avis de la Direction : favorable (proposition : 23.000 EUR)

Montant de la subvention : 13.323 EUR

Promoteur : ASBL RéSo-J

Projet : « De Loana aux séductrices de Greg le millionnaire ou l'image de la femme véhiculée à travers les émissions de télé-réalité »

Description du projet : Organisation le 10 mai 2004 d'un colloque destiné à conscientiser les jeunes au rôle que les émissions de télé-réalité jouent dans la diffusion et la reproduction des stéréotypes véhiculés sur les femmes, mais aussi sur les homosexuel-le-s et les immigré-e-s.

Parallèlement à cette journée, qui a réuni quelques 500 jeunes âgés de 16-18 ans, une copie de l'enregistrement du colloque ainsi qu'un dossier pédagogique et d'animation seront distribués auprès des écoles (professeurs de morale, religion, sciences sociales, etc.), et des maisons de jeunes de la Communauté française à partir de septembre 2004.

Avis de la Direction : favorable (proposition : 6.000 EUR)

Montant de la subvention : 2.000 EUR

Promotion de la participation à la prise de décision :

Promoteur : ASBL Association des femmes congolaises de Belgique

Projet : « A l'école des femmes »

Description du projet : Poursuite des séances d'information et de formation sur différents aspects de la participation politique destinées aux femmes d'origine sub-saharienne en Belgique.

Ces réunions devaient permettre aux participantes de prendre connaissance des différents partis politiques existant en Belgique et visaient à les aider à se placer sur l'échiquier politique. En outre, ces séances avaient pour objectif de les informer sur le rôle et sur l'engagement qu'elles peuvent adopter dans la sphère politique et de leur inculquer des notions telles que la citoyenneté, la démocratie, etc. Pour ce faire, des rencontres avec des hommes et des femmes politiques belges et avec des personnes ressources ainsi que des visites d'institutions de la Communauté française (le Parlement, par exemple) étaient organisées.

Avis de la Direction : favorable (proposition : 6.000 EUR)

Montant de la subvention : 6.000 EUR

Promoteur : ASBL Université des Femmes

Projet : Séminaire de formation « *Femmes et pouvoirs* »

Description du projet : Ce cycle de formation propose, de septembre à décembre 2004, 13 modules de 3h consacrés à une approche multidisciplinaire (sociologique, historique, démographique, économique, politique, etc.) de la question du pouvoir des femmes. A travers ce séminaire, une grille de lecture critique et féministe interroge le pouvoir des femmes dans leurs fonctions politiques, au sein de la sphère domestique, dans le système économique, etc.

Avis de la Direction : favorable (proposition : 8.700 EUR)

Montant de la subvention : 8.700 EUR

Promotion de l'Histoire des femmes :

Promoteur : Conseil Francophone des Femmes de Belgique (CFFB)

Projet : « 100^{ème} anniversaire du CFFB » (projet en deux parties)

- Description du projet : En 2005, le Conseil des Femmes Francophones de Belgique (CFFB) et le *Nederlandstalige Vrouwenraad (NVR)*, son équivalent néerlandophone, fêteront leur 100 ans. A cette occasion, différentes manifestations seront organisées et parmi celles-ci, une exposition intitulée « Talents de femmes ». Le CFFB envisage d'insérer cette exposition dans une exposition plus importante initiée par l'association *Belgissimo* : « Made in Belgium », destinée à fêter les 175 ans de la Belgique. L'objectif de « Talents de femmes » est de retracer l'émancipation de la femme durant le 20^{ème} siècle et plus particulièrement de mettre en avant le destin d'une quinzaine de femmes.

Avis de la Direction : favorable (proposition : 5.700 EUR)

Montant de la subvention : 5.700 EUR

- Description du projet : Organisation de plusieurs événements à l'occasion du 100^{ème} anniversaire de CFFB et du NVR : concert, exposition, publication, remise de prix, etc.

Avis de la Direction : favorable (proposition : 30.000 EUR)

Montant de la subvention : 18.527 EUR

Femmes et immigration :

Promoteurs : Commission Femmes Maghrébines du Conseil des Femmes Francophones de Belgique et l'ASBL 29 Rue Blanche

Projet : « Histoire de l'immigration marocaine du côté femmes »

Description du projet : Dans le cadre des événements commémoratifs des 40 ans de l'immigration ouvrière marocaine, la Commission Femmes maghrébines du Conseil des Femmes Francophones de Belgique (CFFB) et l'Association 29 rue Blanche ont proposé, les 21 et 22 février 2004, un week-end entièrement consacré à l'immigration des femmes marocaines, vue sous différents aspects : social, juridique, culturel et artistique. Deux grands volets d'activités ont été présentés : le premier concernait

l'intervention de sociologues, juristes, ... sur différents thèmes (histoire et évolution de l'immigration féminine marocaine en Belgique, l'apport des Marocaines à la société belge, etc.) ; le second volet d'activités développait un projet culturel et artistique : au moyen de documentaires, animations et autres expositions, l'objectif fut de mettre en perspective différents types de propos sur les femmes ou propos tenus par les femmes elles-mêmes.

Avis de la Direction : favorable (proposition : 32.430 EUR)

Montant de la subvention : 23.640 EUR

Promoteur : Université Libre de Bruxelles

Projet : Colloque « Pour une histoire européenne des femmes migrantes »

Description du projet : Les 7 et 8 mai 2004, le Groupe d'Etude d'histoire des migrations (Anne Morelli) et le Groupe Interdisciplinaire d'Etude femmes (Eliane Gubin) organisaient un colloque international intitulé « *Pour une histoire européenne des migrantes* ». Ce colloque d'histoire a notamment permis à des sociologues d'établir des parallèles et des divergences avec les situations contemporaines de migrations féminines.

Avis de la Direction : favorable (proposition : 2.000 EUR)

Montant de la subvention : 2.000 EUR

Conciliation vie privée / vie professionnelle :

Promoteur : ASBL Méridienne

Projet : Deuxième forum des Luxembourgeoises « Les mutations du couple dans la société »

Description du projet : Organisation d'une journée de réflexion sur le thème général de la « mutation du couple dans la société ». Afin de rencontrer au mieux les intérêts des participant-e-s, deux thèmes de discussion ont été proposés :

- L'épanouissement personnel : l'émancipation de la femme dans les sphères professionnelle, sociale, politique, culturelle, etc., est-elle source d'épanouissement ?
- La vie socioprofessionnelle : la conciliation entre vie privée et vie professionnelle, temps partiel, interruption de carrière, sont-ils vécus comme solution ou comme obligation ?

Les angles d'approche et de réflexion privilégiés des deux thèmes proposés étaient : le couple, la famille monoparentale et le célibat.

Avis de la Direction : favorable (proposition : 5.000 EUR)

Montant de la subvention : 2.500 EUR

INTERCULTURALITE

Promoteur : ASBL Cinemamed

Projet : Festival du Cinéma méditerranéen à Bruxelles

Description du projet : Organisé tous les deux ans, le Festival du Cinéma méditerranéen a connu du 2 au 11 décembre 2004 sa 8^{ème} édition. Outre la projection de près de 80 films, le Festival propose également au public des animations, des rencontres-débats, etc. Des séances « femmes » en matinée étaient également prévues afin de permettre aux femmes d'origine étrangère et membres d'associations de visionner des films habituellement projetés en soirée. L'intervention de la Direction de l'Egalité des Chances a porté sur ces séances « femmes ».

Avis de la Direction : favorable (proposition : 6.425 EUR)

Montant de la subvention : 6.425 EUR

Promoteur : ASBL MRAX

Projet : « Le destin de Zaynab : un aller sans retour »

Description du projet : Projet s'inscrivant dans le cadre de la commémoration des 40 ans de l'accord bilatéral belgo-marocain signé le 17 février 1964, relative à l'occupation des travailleurs marocains en Belgique. « Le destin de Zaynab, un aller sans retour » est un projet virtuel et interactif s'appuyant sur trois supports différents: DVD, CD-Rom, diffusion radiophonique.

La trame commune aux trois supports est la suivante : raconter le parcours, à la fin des années 1960, des familles immigrées du Maroc à travers le récit d'une famille fictive et le récit d'une femme racontant les étapes importantes de sa vie : le départ de son mari vers la Belgique, l'attente d'un éventuel retour, la réunification de la famille, les premières rencontres et les difficultés liées à un environnement nouveau, différent et parfois hostile. Le DVD a permis de mettre l'histoire en images. Le CD-Rom a, quant à lui, été agrémenté d'images d'archives (RTBF), et de documents historiques (accords bilatéraux, permis de travail, contrat de travail, documents de séjour, etc.).

Avis de la Direction : favorable (proposition : 13.000 EUR)

Montant de la subvention : 13.000 EUR

Promoteur : Centre culturel de Flémalle

Projet : « De la fête de la femme à la lutte contre le racisme »

Description du projet : Dans le cadre des journées internationales de la femme (8 mars) et de lutte contre le racisme (21 mars), le Centre Culturel de Flémalle a organisé tout au long du mois de mars diverses manifestations culturelles (théâtre, cinéma, musique, conférence-débat, exposition), destinées notamment aux élèves des écoles maternelles et primaires de la commune.

Avis de la Direction : favorable (proposition : 1.250 EUR)

Montant de la subvention : 1.250 EUR

INCLUSION SOCIALE

Promoteur : École régionale d'administration publique (ERAP)

Projet : « CIRAC »

Description du projet : Organisation de cours d'alphabétisation pour le personnel ouvrier non qualifié des 19 communes de la Région Bruxelles-Capitale.

Avis de la Direction : non sollicité (défavorable - hors compétence)

Montant de la subvention : 25.000 EUR

Promoteur : ASBL Ré-Form

Projet : « Remédiation pour enfants en difficultés scolaires »

Description du projet : Organisation d'une école des devoirs et d'activités ludiques et culturelles pour enfants en difficultés scolaires et organisation de cours de français pour adultes.

Avis de la Direction : défavorable (hors compétence)

Montant de la subvention : 2.000 EUR

Promoteur : ASBL Dysméla

Projet : Séance d'information relative à un livre et à un film sur l'accueil de l'enfant handicapé au sein de la famille

Description du projet : Dans le cadre du programme européen Socrates/Grundtvig, l'association a réalisé deux outils visant à diffuser les expériences de parents d'enfants handicapés afin qu'elles puissent servir à d'autres. Il s'agit d'un livre et d'un film intitulés « Un heureux événement ? » proposant les témoignages de 14 familles et livrant leur existence avec un enfant handicapé.

L'association souhaitait faire don de ce matériel à des professionnels de la santé, à des associations luttant pour l'intégration des personnes handicapées, à des associations de femmes, etc., lors d'une demi-journée de travail (janvier 2004), permettant également la rencontre des acteurs concernés.

Avis de la Direction : défavorable (hors compétence)

Montant de la subvention : 2.500 EUR

Promoteur : Atout cœur – A tout cœur

Projet : Enfants à mobilité réduite – Rapprochement des cultures

Description du projet : Organisation d'un voyage au parc d'attraction parisien « Eurodisney » pour une vingtaine d'enfants à mobilité réduite, venus d'horizons différents : belges, marocains, turcs, africains, en vue de leur offrir une activité ludique mais aussi de leur permettre d'apprendre à se connaître et à découvrir d'autres cultures que la leur.

Avis de la Direction : défavorable (hors compétence)

Montant de la subvention : 2.000 EUR

DIVERS

Promoteur : ASBL Ex æquo

Projet : « Lesbian and gay safer guide »

Description du projet : Edition et diffusion de 25.000 exemplaires d'un guide contenant des informations relatives à la santé et plus particulièrement aux MST et au SIDA ainsi que des adresses susceptibles d'intéresser la communauté gay et lesbienne. Le « Lesbian and gay safer guide » 2005 a été distribué gratuitement à partir du 22 mai 2004, date de la Lesbian et Gay Pride de Bruxelles. Les établissements gays et lesbiens, ainsi que les centres médicaux, les plannings familiaux, etc., sont les relais principaux de cette diffusion.

Avis de la Direction : favorable (proposition : 3.000 EUR)

Montant de la subvention : 1.000 EUR

PROJETS NON SUBVENTIONNES

ÉGALITE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Lutte contre les violences à l'égard des femmes :

Femmes Prévoyantes Socialistes (FPS) – « Teste ton couple »

Description du projet : Réalisation d'un outil de sensibilisation ludique destiné principalement aux jeunes mais aussi au grand public. Le carnet « Teste ton couple » vise à permettre à chacun (homme ou femme) de se situer face à la violence conjugale et de repérer des situations violentes au sein du couple.

Avis de la Direction : défavorable (hors délais)

ASBL Bleu de toi - « Lutte contre la violence conjugale »

Description du projet : Organisation de permanences d'aide et de médiation destinées aux couples confrontés à la violence conjugale. Les thérapies individuelles et de couple s'orientent vers un travail psychologique, relationnel et communicationnel entre les partenaires.

Avis de la Direction : défavorable (non constitué en ASBL)

Lutte contre les stéréotypes sexistes :

ULg – Groupe de recherche 'Etudes sur le genre et la diversité en gestion' – Colloque genre et métier

Description du projet : Organisation d'un colloque sur les opportunités d'emploi dans les métiers technologiques et techniques pour les filles et les garçons

Avis de la Direction : défavorable (hors délais et hors compétence)

ASBL Genre d'à côté - Projet : Festival de cinéma « Pink Screen »

Description du projet : Organisation d'un festival de cinéma consacré à des thématiques de genre, de sexualité différente ou de mode de vie minoritaire dans le but de faire du cinéma un instrument de remise en cause des stéréotypes et favorisant la découverte de modes de vie et de culture différents.

Avis de la Direction : défavorable (hors compétence)

Promotion de l'Histoire des femmes :

ASBL les amis de l'Athénée royal Gatti de Gamond - « 40^{ème} anniversaire de l'Athénée »

Description du projet : Hommage, le 3 octobre 2004, à l'œuvre de Isabelle Gatti de Gamond et à l'ouverture de la première école secondaire pour filles en Belgique. Préparation, par les professeurs et élèves de 5^{ème} et 6^{ème} années, d'une exposition-revue de presse de l'époque.

Avis de la direction : favorable (proposition : 5.250 EUR)

Femmes et immigration :

ASBL Media Femmes Internationales - Colloque « La participation : clé pour l'insertion des femmes issues de l'immigration ? »

Description du projet : Organisation d'un colloque ayant pour thèmes principaux les concepts de participation dans un contexte marqué par l'immigration féminine, les femmes immigrées et l'intégration, les contraintes et stratégies de participation.

Avis de la Direction : favorable (proposition : 3.150 EUR)

Centre Culturel Omar Khayam – Témoignages de femmes de la première génération de l'immigration marocaine

Description du projet : Deuxième phase de la réalisation d'une étude sociologique sur les femmes issues de la première génération de l'immigration : recueil de témoignage par voie d'interviews enregistrées et/ou filmées d'une vingtaine de femmes, d'origine marocaine afin de mettre en évidence le vécu de ces femmes et l'apport des femmes dans le phénomène de migration en Belgique.

Avis de la Direction : défavorable (projet non abouti)

Conciliation vie privée / vie professionnelle :

Promoteur : ASBL Université des Femmes - Recherche sur les « Femmes monoparentales » dans les Régions de Wallonie et de Bruxelles-Capitale »

Description du projet : Faisant suite à une subvention accordée en 2003 sur un premier projet du même nom, l'Université des Femmes, en association avec l'Université de Liège, a élargi le plan de recherche de son premier projet en portant son attention sur les points suivants : la monoparentalité (situation transitoire ou définitive ?) ; la précarité/pauvreté ; les problématiques de l'état de santé (notamment des liens avec les violences subies), du temps disponible et du niveau de vie.

Avis de la Direction : favorable (proposition non chiffrée)

Divers :

ASBL ADIFE - Conférence « La femme et la problématique de l'éducation de l'enfant dans la société belge »

Description du projet : Organisation d'une conférence interculturelle destinée à débattre avec les parents et les intervenants sociaux des problèmes que rencontrent les parents dans l'éducation de leurs enfants, et de permettre l'échange de bonnes pratiques en la matière.

Avis de la Direction : défavorable (hors compétence)

ASBL Dédé Film - « Sonia, une autre histoire d'amour »

Description du projet : Réalisation d'un documentaire montrant le quotidien d'une prostituée bruxelloise « volontaire ». « Sonia, une autre histoire d'amour » est un plaidoyer pour la reconnaissance du statut professionnel des prostitué-e-s.

Avis de la Direction : défavorable (hors compétence)

ASBL Arthis – Maison culturelle belgo-roumaine - « Elle-Zij »

Description du projet : Organisation de l'événement « Le mois de la femme » consistant en un cycle d'activités ayant pour objectif la promotion d'artistes femmes de différents pays se trouvant en Belgique : rencontres littéraires, musicales, conférences et débats, groupes de réflexion, expositions, etc.

Avis de la Direction : favorable (proposition : 3.000 EUR)

ASBL Association d'Econométrie Appliquée et Département d'Economie appliquée (Dulbéa) de l'Université Libre de Bruxelles - Journée d'étude : « Analyse du contexte politique et des politiques », Projet EQUAPOL Belgique et France

Description du projet : Journée d'étude conjointe entre le Dulbéa, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes et le Service des droits des femmes et de l'égalité de France, visant à présenter les résultats de la recherche EQUAPOL, et obtenir des commentaires et réactions des politiques et autres acteurs des deux pays, dans le cadre des thématiques étudiées.

Avis de la Direction : défavorable (hors compétence)

ASBL Centre Féminin d'Education Permanente (CFEP) - Cycle de réflexion : « Mathématiques : une autre vision »

Description du projet : Organisation de cinq conférences autour des mathématiques : « La vision grecque des mathématiques dans l'Antiquité à travers Pythagore », « Mathématiques : découverte ou invention ? », « L'infini dans tous ses états », « L'infini mondain ou divin : la vision des peintres », « Bouversements mathématiques et évolution de la notion du beau en peinture ».

Avis de la Direction : défavorable (hors compétence)

INTERCULTURALITE

ASBL Deus Ex Machina et ASBL Citoyenneté Plus - Pièce de théâtre « Le pays sans terrasse »

Description du projet : Spectacle de théâtre qui raconte l'histoire de l'émigration féminine marocaine en Belgique à travers quatre générations de femmes, confrontées à l'éparpillement familial, au déracinement culturel et à l'édification d'une nouvelle existence où se mêlent les valeurs traditionnelles et le modus vivendi occidental.

Avis de la direction : favorable (proposition : 2.500 EUR)

Madame Dominique Colman-Lévy - Pièce de théâtre : « Une leçon de savoir-vivre »

Description du projet : Madame Colman-Lévy souhaitait mettre en scène, jouer et diffuser le monologue « Une leçon de savoir-vivre » de Jean-Claude Grunberg, qui – sur un ton humoristique et satyrique – dénonce les stéréotypes véhiculés sur les Juifs.

Avis de la Direction : défavorable (non constitué en ASBL)

ASBL le 88 - « Marolles ma diverCité »

Description du projet : Organisation d'une quinzaine de sensibilisation à la multiculturalité, à la citoyenneté et au respect des différentes cultures se déroulant du 8 au 21 mars dans le quartier des Marolles à Bruxelles.

Avis de la Direction : défavorable (hors délais)

ASBL New Generation - « Kermes Carafricar »

Description du projet : Organisation d'une journée de rencontres et d'animations « Kermes Carafricar », journée intégrant des concours de rap et de danse, des démonstrations de musique et de danse africaines, des stands avec des produits d'ici et d'ailleurs, etc.

Avis de la Direction : défavorable (hors compétence)

ASBL Nyamirambo Point d'appui - Exposition « Les blessures du silence »

Description du projet : Restauration et réhabilitation, en vue de la continuation de la tournée, de l'exposition de photographies et de témoignages intitulée « Les blessures du silence », consacrée au génocide rwandais.

Avis de la Direction : défavorable (hors compétence)

ASBL Centre européen pour la promotion de l'interculturalité et le partage et Collectif Dialogue et Partage - « Rencontres judéo-turques »

Description du projet : Les objectifs des deux associations sont de favoriser l'identité pluriculturelle de la Belgique et de l'Europe, promouvoir l'esprit d'amitié et de dialogue entre les cultures différentes, lutter contre les formes de racisme et de discrimination, promouvoir la diversité des patrimoines culturels, etc. A cette fin, les deux associations organisaient deux journées de réflexion et d'échange (21 mars et 3 juin 2004) sur la vie et la culture juive en Turquie.

Avis de la Direction : défavorable (hors compétence et inadéquation entre les moyens et les fins)

Laboratoire d'ergologie de l'Institut des hautes études de Belgique - « Socrates-grundvig »

Description : Ce projet de recherche-action vise globalement à aider les étudiants d'origine non européenne à faire des choix en matière de formation initiale et continuée en Belgique. Il a en effet été constaté un taux élevé d'échec ou de réorientation de ces étudiants résultant notamment d'un manque d'information en matière de filière de formation et d'un manque de coordination d'orientation.

Avis de la Direction : défavorable (hors compétence)

ASBL Horizons belgo-africains – « frais de défraiement et de collation »

Description du projet : Prise en charge des frais de déplacement et de collation d'une équipe de tournage d'origine subsaharienne réalisant des émissions de télévision à destination d'un public bruxellois (Télé-Bruxelles) sub-saharien.

Avis de la Direction : défavorable (hors compétence)

INCLUSION SOCIALE

Lire et Écrire Luxembourg - « Écrivains publics »

Description du projet : Poursuite et élargissement de la campagne de sensibilisation de la lutte contre l'illettrisme à un large public – et non plus seulement au public cible – jouant le rôle de relais entre les personnes infra-scolarisées et les associations d'alphabétisation (Plannings familiaux, CPAS, ALE, etc.).

Avis de la Direction : défavorable (hors compétence)

ASBL Présence et Action Culturelles Liège « Espace Écrivain public »

Description du projet : En 2002, l'ASBL lançait un projet pilote «Ecrivains publics », visant à réduire les inégalités face à l'écrit par la formation d'écrivains publics et la création de permanences gratuites d'accueil de personnes en difficulté face à l'écrit. La demande portait sur la pérennisation du projet en 2004, le projet ayant été poursuivi en 2003.

Avis de la Direction : défavorable (cofinancé FSE)

ASBL Ecrivain public Gembloux – « Permanence d'Ecrivain public »

Description du projet : Organisation de permanences d'aide à la rédaction de courriers divers à destination d'un public-cible défavorisé, infra-scolarisé et/ou illettré

Avis de la Direction : défavorable (hors compétence)

ASBL Centre – Liberté – Epanouissement – Social (CLES) - Espace d'initiation à la peinture intitulé « Initiation aux couleurs »

Description du projet : Mise en place temporaire d'un espace d'initiation à la peinture, à Morlanwelz et à Nivelles, gratuit et accessible à tous, destiné en particulier aux adultes, parents et jeunes qui, financièrement ou socialement isolés, n'ont pas la possibilité de s'éduquer à la peinture.

Avis de la Direction : défavorable (hors compétence)

ASBL SIMA - « Tremplin FLE »

Description du projet : Organisation de deux groupes d'activités théâtrales composés de 10 personnes. S'adressant tous deux à un public-cible d'origine immigrée, l'un sera proposé à des adultes et l'autre à des enfants. L'objectif est de leur permettre de perfectionner leur expression française et de faciliter leur intégration sociale et professionnelle. Les adultes susceptibles de participer à ce projet sont des personnes qui participent déjà à un programme « français - langue étrangère » au sein de l'association.

Avis de la Direction : défavorable (hors compétence)

Centre culturel de Schaerbeek - « 100^{ème} anniversaire du Parc Josaphat »

Description du projet : A l'occasion du 100^{ème} anniversaire du parc Josaphat, organisation d'une manifestation culturelle gratuite rassemblant près d'une centaine d'artistes : comédiens, poètes, artistes de cirques, conteurs, danseurs, peintres, musiciens, etc.

Avis de la Direction : défavorable (hors compétence)

ASBL I've a... dream - Programme d'initiation à l'informatique et à Internet : achat de nouveau matériel

Description du projet : Afin d'améliorer ses infrastructures et d'augmenter sa capacité d'accueil, l'association sollicitait un soutien financier pour l'achat de 6 ordinateurs et de 12 chaises de bureau.

Avis de la Direction : défavorable (hors compétence)

ASBL R² profiteurs de projets - « Cocktail de compétences »

Description du projet : Organisation de forums de rencontres entre employeurs et chercheurs d'emploi

Avis de la Direction : non remis

DIVERS

ASBL ECPAT - Campagne de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants

Description du projet : Réalisation d'une campagne de sensibilisation et de lutte contre l'exploitation sexuelle et commerciale des enfants.

Avis de la Direction : défavorable (hors compétence)

Fondation Française Dolto - Colloque « Ce que disent les enfants sur la transmission des repères : analyse des attentes implicites »

Description du projet : Réalisation d'une recherche sur la perception par les enfants de la transmission des valeurs et des repères, et organisation d'un colloque sur le thème présentant les résultats d'une recherche antérieure menée auprès de parents sur les problématiques qu'ils rencontrent en matière d'éducation.

Avis de la Direction : défavorable (hors compétence)

ASBL SOS Enfance Brabant wallon - Engagement d'un(e) thérapeute en développement

Description du projet : engagement d'un(e) thérapeute en développement. Objectifs : apporter l'aide nécessaire aux enfants ; développer les capacités d'empathie des parents ; développer les capacités d'appel aux lieux de soins.

Avis de la Direction : défavorable (hors compétence)

ASBL Centre Thérapeutique en Psychologie de la Santé (CTPS) - « Cellule Violence et Harcèlement et formation en Victimologie appliquée »

Description du projet : L'ASBL a développé une *Cellule Violence et Harcèlement*, afin d'assurer la prise en charge psycho-juridico-sociale des personnes qui en sont victimes. L'ASBL souhaitait également proposer une formation en victimologie appliquée, axée sur le développement des compétences professionnelles et des compétences personnelles des intervenants. C'est dans le cadre de cette double activité – Cellule Violence et Harcèlement, et formation en victimologie appliquée – que l'ASBL sollicitait l'intervention d'une subvention.

Avis de la Direction : défavorable (hors compétence)

Service éducatif du Centre Culturel Régional de Namur - « Résistance »

Description du projet : Réflexion sur les différentes formes que peut prendre la résistance face aux difficultés contemporaines (misère sociale, mondialisation, oppression des femmes, etc.). Une série d'activités et de rencontres (exposition de photographies, projections de documentaires, concerts, etc.) étaient prévues autour de cette thématique.

Avis de la Direction : défavorable (hors compétence)

ASBL Tels Quels - « 18^{ème} Festival du film gay et lesbien »

Description du projet : Organisation de la 18^{ème} édition du Festival du Film gay et lesbien. Outre la projection de films, d'autres manifestations culturelles étaient prévues (exposition présentant des œuvres photographiques et picturales d'artistes gays et lesbiens du pays, conférences-débats abordant notamment la thématique de l'orientation sexuelle dans la société à travers le monde, pièces de théâtre, etc.).

Avis de la Direction : défavorable (financement récurrent)

ASBL Parc des sports - Cyclisme et culture comme vecteur d'égalité

Description du projet : Organisation et création d'un groupe de jeunes cyclistes destiné à conscientiser les jeunes à l'importance de la pratique d'un sport, à permettre aux jeunes, tentés par l'oisiveté, de se structurer et de se socialiser, à leur inculquer des valeurs telles que l'altruisme, l'empathie, le respect des règles, à leur permettre de découvrir le paysage wallon.

Avis de la Direction : défavorable (hors compétence)

ASBL Alliage - Maison Arc-en-ciel

Description du projet : Renouvellement du matériel de communication et de promotion de l'association (papier à entête, carte de membre, affiches, dépliants, etc.), suite au déménagement de l'association.

Avis de la Direction : favorable (proposition : 1.000 EUR)

ASBL AFOUS - Actualisation du site Internet

Description du projet : Rendre le site Internet actuel de l'association plus accessible, plus professionnel et en faire un outil plus pédagogique.

Avis de la Direction : défavorable (hors compétence)